

LA REVUE DU CAIRE

REVUE DE LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE

SOMMAIRE

	Pages.
JULES MICHELET.....	Ce que le monde doit à la France..... 1
MARC LECLERC.....	La passion de notre frère le Poilu..... 3
P. O. LAPIE.....	Le Tchad fait la guerre..... 10
JACQUES TAGHER.....	Les mémoires inédits du docteur Clot Bey... 33
GASTON WIET.....	Les consuls de France en Égypte sous le règne de Mohammed Ali (<i>suite</i>)..... 41
D ^r ANDRÉ BRUNEL.....	La médecine égyptienne au temps des Pharaons. 54
E. DEGIARDE.....	La joute oratoire dans le drame grec (<i>fin</i>).... 65

CHRONIQUE DES LIVRES

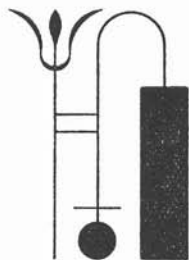
JEAN DUPERTUIS



ÉGYPTE: 10 PIASTRES



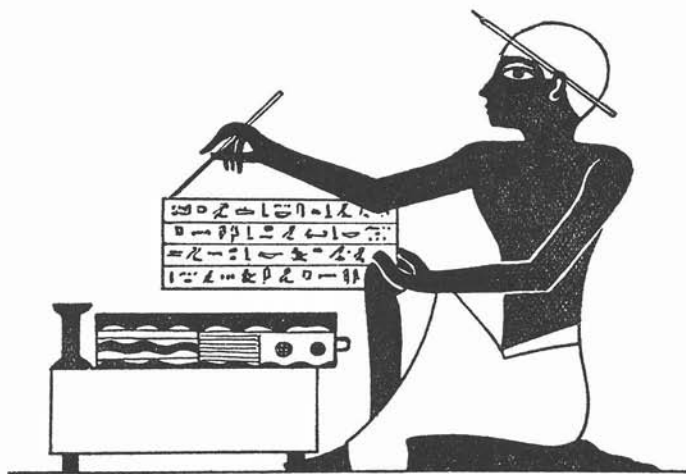
LE SCRIBE



EGYPTIEN

AGENDAS POUR 1944

la plus belle série d'Agendas publiés en Égypte



FABRIQUE : 8-16 RUE SHALDJIAN — LE CAIRE

ADMINISTRATION : 21 RUE SOLIMAN PACHA

TÉLÉPHONES : 47815 - 47404

R. C. 33103

SOCIÉTÉ ANONYME
FRANÇAISE



OROSDI-BACK



LE CAIRE

R. C. 302

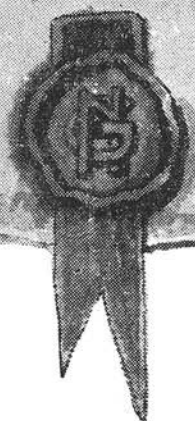
—
PORT-SAÏD

un titre de

Noblesse

la cigarette
de luxe

GIANACLIS



FOURNISSEURS
DE S.M. LE ROI
FAROUK Ier.

LA REVUE DU CAIRE

BULLETIN
DE LITTÉRATURE ET DE CRITIQUE

TOME XI

LE CAIRE
1943

SOLIDARITÉ FRANÇAISE.

La Revue du Caire ne saurait laisser passer avec indifférence ces semaines de la Solidarité française, organisées par les chefs qui assument la charge de la libération du sol national. Sa mission, toute spirituelle, elle prétend l'accomplir en offrant à la méditation de ses lecteurs une page célèbre de Michelet, et une Ballade en patois angevin, écrite à Verdun en mars 1916.

LA REVUE DU CAIRE

CE QUE LE MONDE DOIT A LA FRANCE.

La voilà, cette France, assise par terre, comme Job, entre ses amies les nations, qui viennent la consoler, l'interroger, l'améliorer, si elles peuvent, travailler à son salut.

« Où sont tes vaisseaux, tes machines, dit l'Angleterre? »

— Et l'Allemagne : « Où sont tes systèmes? N'auras-tu donc pas au moins, comme l'Italie, des œuvres à montrer? »

Bonnes sœurs qui venez consoler ainsi la France, permettez que je vous réponde. Elle est malade, voyez-vous ; je lui vois la tête basse, elle ne veut pas parler.

Si l'on voulait entasser ce que chaque nation a dépensé de sang et d'or, et d'efforts de toute sorte, pour les choses désintéressées qui ne devaient profiter qu'au monde, la pyramide de la France irait montant jusqu'au ciel... Et la vôtre, ô nations, toutes tant que vous êtes ici, ah ! la vôtre, l'entassement de vos sacrifices irait au genou d'un enfant.

Ne venez donc pas me dire : « Comme elle est pâle, cette France !... » Elle a versé son sang pour vous... — « Qu'elle est pauvre ! » Pour votre cause, elle a donné sans compter... Et n'ayant plus rien, elle a dit : « Je n'ai ni or, ni argent, mais ce que j'ai, je vous le donne... » Alors elle a donné son âme, et c'est de quoi vous vivez.

« Ce qui lui reste, c'est ce qu'elle a donné... » Mais, écoutez bien, nations, apprenez ce que, sans nous, vous n'auriez appris jamais : « Plus on donne, et plus on garde ! » Son esprit

peut dormir en elle, mais il est toujours entier, toujours près d'un puissant réveil.

Il y a bien longtemps que je suis la France, vivant jour par jour avec elle depuis deux milliers d'années. Nous avons vu ensemble les plus mauvais jours, et j'ai acquis cette foi que ce pays est celui de l'invincible espérance. Il faut bien que Dieu l'éclaire plus qu'une autre nation, puisqu'en pleine nuit elle voit quand nulle autre ne voit plus : dans ces affreuses ténèbres qui se faisaient souvent au moyen âge et depuis, personne ne distinguait le ciel : la France seule le voyait.

Voilà ce que c'est que la France. Avec elle, rien n'est fini ; toujours à recommencer.

Quand nos paysans gaulois chassèrent un moment les Romains, et firent un empire des Gaules, ils mirent sur leur monnaie le premier mot de ce pays et le dernier : Espérance.

Jules MICHELET.

LA PASSION

DE NOTRE FRÈRE LE POILU.

C'était un pauvr' bougre d'Poilu,
Qui s'en allait sous la mitraille . . .
Vantié ben qu'î n'aurait voulu
Etre en aut'part qu'en la bataille ;
Mais, du moment qu'fallait qu'î n'y aille,
Ben, î n'y allait, tout simplement,
Sachant ben que, contr' sa misère,
Ya point à fair' de raisoun'ment,
Et qu'les gâs qui cultiv' la terre,
C'est leur devoir ed' la défendre,
S'raient-îs territoriaux fourbus . . .

* * *

L'Poilu, avec ses camarades,
S'en allait en corvée d'grenades :
I fesait un temps ben maussade,
Nuit noér, d'la neige et du varglas :
On s'foutait par terre à chaqu'pas,
En butant dans les trous d'marmites,

Et qués trous... ben sûr, pas des p'tites !
 Pûs qu'on allait, pûs qu'y en avait...
 On n'aurait dit qu'î n'en pleuvait !
 V'là qu'tout-à-coup ein deux cent dix
 Eclate à pas vingt-cinq mètr' d'eux...
 L'Poilu crie : « J'sis touché, mon Guieu !... »
 Et sûs les g'noux le v'là qui glisse,
 Et pis qui s'en va à l'envars
 Avec son pouv' coûté ouvart,
 Et son sang qui coulait par terre...
 Au caporal î dit ! « Gas Pierre,
 Faut qu'tu prévienn' ma femme cheuz nous :
 Dis-î d'abord que j'sis malade...
 Pour qu'a n'sach' point ça tout d'un coup...
 Dans mon port'-monnaie... y a cent sous...
 Ça s'ra... pour les copains... d'l'escouade...
 Pis, faut prend' mon sac... de grenades... »
 Pis, ayant dit son testament,
 I rendit son âm', tout douc'ment...

*
* *

V'là dans la nuit l'âm' qui s'envole :
 Au fin fond du ciel, sans boussole,
 A n'a vit' trouvé l'Paradis :
 Yavait Saint Pierr' sûs l'pas d'la porte,
 Qu'était en train d'battr' ses tapis,
 Et qui crie d'abord d'eun' voé forte :
 « Essayez vos pieds en entrant,
 Et prenez l'collidor à drète...
 C'est en l'bout, la Sall' du Jug'ment...
 Vous attendrez sûs la banquette... »
 L'Poilu, î n'y va en tremblant :
 Yavait en l'fond un ang' tout blanc,

Qui n'ya d'mandé son matricule,
Son nom, sa classe et tout l'fourbi !
L'pauv'gas en restait ébaubi ;
Dret en l'mitan du vestibule ;
I n'était là depuis queuqu'temps,
Quand l'Ang' n'y dit : « On vous attend ! »

*
* * *

Le v'là dans eun' magnièr' d'église
Coume î n'avait ren vu d'pareil :
Ça n'était que dor et varmeil . . .
Enfin, en l'fond, le v'là qu'avise
L'Bon Guieu, assis sûs n'un soleil,
Enter le Christ et la Boun' Viarge,
Et d'chaqu' coûté, six boéssaux d'ciarges ;
Pis des tas d'Saints, ein p'tit pûs bas . . .
Yavait surtout des saints soldats,
Avec des casqu' et des cuirasses ;
Saint Georg', saint Hubert, saint Michel
Sûs son guiàbl' qui fait la grimace,
Saint Léonard et saint Marcel,
Saint Charlemagne avec sa barbe,
Saint Martin, saint Sulpic', saint' Barbe,
Qui manœuvrait son p'tit canon,
Saint Maurice et ses compagnons,
Et Jeann' d'Arc avec sa baignière . . .
En voyant tous ces militaires,
L'Poilu s'dit : « C'est l'Conseil de Guerre ! . . .
Ya des chanc' que j'vas écoper ! . . . »
Mais yavait point à s'échapper :
Tout d'suit', c'fut l'interrogatoire.

*
* * *

« Voyons, racont' moé ton histoire. »
 — Que dit l'Bon Guieu au pauv' Poilu, —
 « Qué qu'tu ferais avant la guerre ?
 « — Ben, mon Guieu, j'cultivains la terre...
 C'est un méquier qu'enrichit guère,
 Et j'étions pas trop rich' non pûs ;
 Mais on s'suffit quant' n'on travaille :
 Ma foi, j'vivions tous sans trop d'mal :
 J'avions eun' paire d'bœufs, ein ch'val,
 Eun' vache, eun' femm', et queuqu'volailles,
 Et ein gorin, sauf vout' respect...
 — Ah ! qu'dit saint Antoin', ça m'connaît,
 Les gorins !... sois béni, mon frère ! »
 Mais l'Bon Guieu fronça les sourcils,
 Et saint Antoine, î s'fit tout p'tit...
 « — Et depuis qu't'tétais militaire,
 « As-tu point trop souvent fauté ?
 « — Ben, mon Bon Guieu, ni trop ni guère,
 Pour ben vous dir' la vérité :
 I m'a arrivé d'prendr' la cuite,
 Mais faut vous dir' que j'sés Ang'vin,
 Et pis, c'était d'si triste vin
 Qu'la faute, a doit en êtr' pus p'tite ! »
 ... V'là que l'Pèr' Noé, l'Patriarche,
 S'écrie : « C'est point ben grand péché...
 Si yavait qu'moé pour l'empêcher,
 J'dirais queuqu'foés : En avant, Arche ! »
 — « Eune aut'foés, j'ons eu d'la prison,
 Mais moé, j'crais ben qu'j'avains raison :
 J'avains déchiré ma culotte... »

Alors, moé, pour y r'mettre un fond,
 Pour qu'on n'voéy point' mon pauv'croupion,
 J'ons coupé les pans d'ma capote...
 Et l'capiston m'a foutu d'dans
 Rapport qu'j'avains fait du dommage
 Aux effets du gouvarnement.»
 Saint Martin dit : « Assurément,
 J'en avais point fait davantage
 L'jour où qu' j'ai coupé ma tunique
 Pour couvrir un paralytique,
 Et moi, on m'a canonisé!... »
 « — Moé, dit l'Poilu, îs m'ont bésé...
 Seul'ment, j'm'étais couvart moé-meime ;
 Faut crair' que c'est ein aut' système... »

.....
 — « Eune auter' foés, j'ons eu tant d'poux
 Qu'j'ons jamais pu les occir tous. »
 « — Moé, j'les gardais, dit l'bon Saint Labre ;
 Fallait faire comm' moé, et t'gratter
 En cultivant l'humilité. »
 (Mais Saint Michel, l'air dégoûté,
 L'fit circuler à coups d'plat d'sabre).

*
 * *
 *

« Enfin, Seigneur, si j'ons fauté,
 J'ons eu aussi ben d'la misère
 Et ben d'la peine à supporter ;
 J'ons souffert de ben des magnières :
 D'la faim, d'la fret', d'la chaud aussit ;
 J'ons point terjous dormi la nuit ;
 J'ons ben souvent, au long des routes,
 Traîné mes pauv' pieds écorchés,

Tell'ment longtemps j'avions marché,
 En pardant ma sueur à gross' gouttes
 Sous l'poids du sac qu'était si lourd !...
 Ya meime eu des foés, dans les côtes,
 Que j'ons porté les sacs des aut'es,
 Afin d'leû porter un peu s'cours
 Malgré qu'moi-meim' j'étions ben las !...
 Et Saint Simon disait tout bas :
 « Comm'nous, Seigneur, au Golgotha !... »
 « Enfin, me v'là d'avant vous ast'heure :
 J'sés eune âm' sans côrps et sans d'meure ;
 Seigneur, Seigneur, si j'ons fauté,
 L'aurais-j' donc point assez rach'té ?...
 J'ons pus d'sang, et me v'là tout blème...
 Voyez la plaie à mon coûté !... »

Saint Thomas dit : « En vérité,
 Seigneur Jésus, c'était la même ! »

*
 * *
 *

Et comm' le Bon Guieu n'disait ren,
 V'la que l'Poilu montra d'la main
 Le manteau bleu d'la Vierge Mère,
 La grand'barbe blanche à Dieu l'Père,
 Et la rob' rouge à Not' Seigneur,
 Et dit : « Voilà mes trois couleurs !
 C'est les trois couleurs de la France,
 Et c'est pour ell', tout' mes souffrances :
 C'est les couleurs de mon Drapeau,
 Les trois couleurs de ma Patrie
 Pour qui j'm'ai fait trouer la peau ;
 C'est pour ell' qu'j'ai perdu la vie,
 Père Éternel, sûs mes deux g'noux ! »

*
* * *

Et voilà que l'Bon Guieu sourit,
Et qu'darrièr' lui le Ciel s'ouvrit . . .

*
* * *

Et l'Poilu vit qu'parmi les Anges
I s'était produit du mélange :
Yavait assis au milieu d'eux
Des tas d'Poilus, l'air bien heureux,
Avec des capot' bleu d'azure
Qu'avaient l'air d'ètr' fait' sur mesure,
Et, sùs la tèt' des casqu'en or ;
Chacun n'avait eun' grand'pair' d'ailes
Pour aller partout sans effort,
Sans pûs jamais mouiller ses s'melles,
Et pour pouvoér fair' trent' six lieues
Sans pûs jamais avoér d'ampoule . . .

*
* * *

Et l'Poilu s'assit dans la foule
En chantant d'tout cœur avec eux :
Gloire à Dieu au plus haut des Cieux.
Tandis qu'les Ang', dans la lumière,
Leur répondaient de tous côtés :
« *Et que la Paix soit sur la Terre*
Pour les homm' de boun' volonté! . . . »

Marc LECLERC.

LE TCHAD FAIT LA GUERRE.

INTRODUCTION

DEUX ANS DE GUERRE EN AFRIQUE.

Le Tchad fait la guerre. Le 26 août 1940, en proclamant son ralliement au général de Gaulle, le Tchad a manifesté sa volonté de faire la guerre. Dès janvier 1941 un raid victorieux surprenait Mourzouk. En janvier 1943, le Fezzan libyen était conquis et les colonnes du Tchad rejoignaient les armées alliées de Libye et de Tunisie. Entre ces deux dates, une étape de la guerre mondiale est marquée : les Français du Tchad sortaient de leurs frontières et, pour la première fois depuis l'armistice de juin 1940, repoussaient l'ennemi, entraient sur le territoire ennemi : du Tchad apparaissait ainsi par la victoire, l'esprit de résurrection de la France.

Qu'est-ce que c'est que ce Tchad, dont on a ainsi entendu parler tout à coup ? D'où sortaient ces guerriers, ces vainqueurs ? Quelle colonie avions-nous là qui a produit ces hommes ? Comment cette guerre, au centre des déserts, a-t-elle été soutenue pour être ainsi gagnée ? L'action militaire a-t-elle fait perdre de vue la mission coloniale ? Comment, avec un tel effort pour la guerre, l'élévation des peuples africains a-t-elle pu être assurée ? . . . Autant de questions qui ont été souvent posées, et auxquelles, maintenant qu'un épisode de cette guerre est terminé, nous pouvons donner des réponses.

LA DOUBLE MISSION : « FAIRE LA GUERRE, CONTINUER LA COLONIE. »

Certes, c'était un paradoxe que de donner au gouverneur du Tchad sa double mission :

Premièrement : « Vous ferez la guerre » ;

Deuxièmement : « Vous développerez le pays » ;

mais il a été résolu, comme beaucoup d'autres paradoxes de la France Combattante : par la résolution dans les buts, l'énergie dans la conduite, une fraternité constante dans la collaboration de tous.

RAPPEL DES CARACTÈRES PRINCIPAUX DU TCHAD.

Avant de passer à la description de cet immense effort, description où nous tenterons moins de donner des statistiques et des chiffres que de traduire l'intensité chez chacun de l'effort fourni, il est nécessaire, pour la clarté de notre exposé, et son intelligence, de faire en peu de mots une esquisse de la colonie du Tchad.

Le Tchad est deux fois grand comme la France. Mais il est vingt fois moins peuplé. Voilà déjà, n'est-il pas vrai, un ordre de grandeur qui souligne l'effort ? Si vous descendez à vol d'oiseau les deux mille kilomètres qui se déroulent du haut de la frontière libyenne au sud de Fort Archambault vous trouverez : d'abord les hautes montagnes du Tibesti — qui s'élèvent jusqu'à plus de 4.000 mètres — rocs, volcans éteints, puis le désert immense de dunes mouvantes, avec de rares oasis, comme est Largeau (de son nom indigène Faya), parmi les palmes, les vignes, les dattes et le blé, puis encore des déserts jusqu'aux dunes fixées qui sont au parallèle du lac Tchad. L'épineux commence alors, à la hauteur de Fort-Lamy, les arbustes à troncs rouges sur plaine grise, uniforme.

Là se rencontrent deux fleuves, le Chari et le Logone, les deux seuls cours d'eau permanents de ces espaces (imaginez deux fois la France avec seulement la Loire et l'Allier). Au niveau de Boussa (à mi-chemin entre Fort-Lamy et Fort Archambault) la brousse devient plus verdoyante, plus épaisse, il y a de vrais arbres, des feuilles et des clairières où poussent les champs alignés du coton, sous les ombrages réservés des Karités. Telle est la vue d'ensemble que vous auriez, si vous faisiez ce voyage en sept heures d'avion, un mois d'automobile, et combien de temps, si, comme les conquérants, vous étiez à chameau, à cheval, ou, sur les fleuves, en pirogue.

On peut dire que le conquérant du Tchad fut Gentil : en 1895, il apporta sur la côte Gabonaise un navire à vapeur démonté, traversa, avec les pièces à tête d'hommes, la forêt jusqu'au Congo, remonta en bateau l'Oubangui, de nouveau à tête d'hommes traversa la brousse et remonta son navire, *Le Léon Biot*, sur une rivière qui se découvrit être bien le Chari, descendit ce fleuve et parvint au lac Tchad. Randonnée de trois années où l'invention, la détermination et le courage se valent. Quelques années plus tard, la jonction des trois expéditions : Gentil, venu du Sud, Lamy venu d'Algérie, et Meunier venu d'A.O.F., se faisait au confluent du Logone et du Chari. Le potentat, Rabah, qui tentait alors de conquérir la suprématie sur l'ensemble du Tchad, fut défait et Fort Lamy, actuelle capitale du Tchad, fut fondée. Puis, soit par traité, soit par opérations militaires, soit en combinant les deux, la France, qui à cette époque n'avait en somme qu'une ligne de communication militaire le long du Chari occupa tout le pays : on peut dire qu'en 1912 la conquête était totale. En 1922 (retardée par la guerre de 1914), l'administration civile fut instaurée.

Les populations du Tchad sont naïves, même celles qui sont ou se prétendent arabes. La moitié en est islamisée. Un arabe courant sert de langue véhiculaire presque partout.

Nous avons trouvé des restants d'empires, au nord du parallèle de Boussa : Boguirmi, Ouadaï, Kanem, états féodaux ayant une cour, une administration, une étiquette, perpétuellement en guerre avec les voisins, jetant des razzias sur les populations animistes, moins organisées, situées plus au Sud, et soumises aux ambitions de conquérants extérieurs dont le type avait été Rabah. La suppression de la traite des noirs, puis de l'esclavage, fut le but premier de la France et l'article premier des traités de paix ou d'amitié, imposés aux chefs indigènes, ou conclus avec eux.

Tel est le pays et tels sont les hommes du Tchad. Évidemment cette vue est quelque peu panoramique et de semblables généralisations laissent de côté de bien intéressants détails. Cependant, comme notre propos n'est point de procéder ici à une étude ethnographique ou géographique du Tchad, mais de souligner son effort de guerre, nous nous excuserons de ne pas aller plus avant dans la description de la contrée et de ses habitants.

LE RÔLE DU TCHAD DANS LA STRATÉGIE GÉNÉRALE DE LA GUERRE MONDIALE.

Le Tchad a commencé par jouer un rôle dans la guerre par le fait même de sa libération. Que ce territoire, deux mois après l'armistice, rentrât dans la guerre, c'était pour la haute stratégie alliée un atout aussi important que la détention de Bathurst pour les correspondances avec l'Amérique ou que la loyauté de l'Afrique du général Smuts pour les convois de l'Extrême-Orient. Le Tchad a d'abord été la ligne arrière de communications aériennes du Proche-Orient, et aurait pu jouer le même rôle pour des communications terrestres. Avec le développement de la guerre dans le Pacifique, le Tchad est devenu un élément important de la ligne de Chine et des

Indes. Que l'on pense à l'absence du Tchad sur l'échiquier de la stratégie aérienne ou sa conquête par les Allemands, et l'on évoque une suite grave d'impossibilités de ravitaillement et par conséquent de victoire.

LES QUATRE OPÉRATIONS MILITAIRES
QUI SONT PARTIES DU TCHAD.

Tout en désirant laisser à des historiens militaires le soin de décrire les opérations de guerre qui sont parties du Tchad, il faut rappeler ici (et c'est un hommage à nos soldats et à leurs chefs), les quatre faits d'armes principaux des troupes du Tchad :

1° Le 13 janvier 1941, un raid est lancé sur Mourzouk, capitale du Fezzan libyen, avec les moyens extrêmement limités dont on disposait alors. Ce raid réussit pleinement et porta la surprise et l'épouvante chez l'ennemi ;

2° Le 1^{er} mars 1941, l'oasis de Koufra fut conquise et définitivement occupée, opération de plus grande envergure que la précédente et d'un résultat politique à longue portée ;

3° Dans l'hiver de 1942, des colonnes procédèrent à des opérations de patrouilles, raids sur des oasis, coupures de convois, etc., dans le Fezzan ;

4° Enfin, en janvier 1943, le Fezzan était conquis, occupé, et les troupes du Tchad faisaient leur jonction avec les troupes alliées, poursuivant l'« Afrika Korps » sur la côte libyenne, terminant ainsi la conquête de la Tripolitaine.

Toutes ces opérations, qui remplissent exactement chaque fois le but fixé, et rapportèrent trophées, butin d'armes et de véhicules, prisonniers et conséquences politiques furent commandées par le général Leclerc.

Que l'on jette un coup d'œil sur la carte, et l'on verra les milliers de kilomètres de désert qui séparent Tripoli de Koufra et de Mourzouk, Mourzouk et Koufra de Largeau, Largeau de Fort-Lamy et Fort-Lamy lui-même des bords de l'Atlantique : c'est une épopée qui n'a, à notre sens, aucun précédent en Afrique, sauf peut-être au xv^e siècle, la descente d'une armée marocaine vers la boucle du Niger.

LE SOUTIEN DIRECT DE LA GUERRE.

Faire la guerre, pour l'ensemble du Tchad, consistait d'abord à fournir à l'armée des hommes, des aliments, des transports, des communications. Effort immense et soudain pour un pays qui ne venait que de naître à la vie coloniale. Sans doute les tâches demandées aux indigènes étaient-elles rémunérées, et ainsi de l'argent était répandu dans le pays en échange des fournitures de miel, de bœufs, de chameaux ; mais il fallait des ordres pour exiger ces tâches, une surveillance, et pour tout dire, une paix intérieure, une tranquillité politique et surtout une autorité non discutée.

Cette autorité, les administrateurs des colonies et techniciens l'avaient et l'ont gardée. Ils rendent à la France un pays en croissance, malgré leur nombre infime. *Oui, avouons aujourd'hui que ce pays deux fois grand comme la France lui a été gardé par moins de cinquante hommes*, tous las d'un climat écrasant, souffrant de quatre ou cinq ans de séjour, tourmentés d'être privés de nouvelles des leurs, attristés de l'attitude de la France de juin 1940. Je rends hommage ici à ces cinquante courageux, à ces cinquante silencieux, à ceux qui restent comme à ceux qui sont morts à la tâche.

La relation la plus directe d'un pays avec la guerre s'établit par la fourniture des hommes. Pour des raisons de discrétion qui nous paraissent encore opportunes, nous ne donnerons pas ici le chiffre des recrues levées en 1940, 41, 42. Disons

simplement d'abord qu'elles ont été, par rapport aux chiffres antérieurs, considérables, ensuite que, surtout dans les derniers temps, elles ont été générales (c'est-à-dire qu'au lieu de nous borner à des contingents Saras, indigènes du Sud, nous avons voulu, pour mettre le Tchad entier sur le pied de guerre, que des contingents même faibles fussent fournis par toutes les régions), enfin elles ont été volontaires, soit que les recrutements se soient fait, par engagement, une sorte de cooptation à la suite des voyages de permissionnaires, soit que, à la commission de recrutement, il se présentât trois candidats pour un. Dans les départements de Logone et du Moyen-Chari, où la population a l'habitude du recrutement, on aime, on tient à l'honneur de « faire tirailleur ». Le port de l'uniforme, et surtout du fusil, les grades, les soldes, les décorations, les pensions, les allocations aux familles, tout cela joue son rôle dans cet état d'esprit. Mais il serait erroné de considérer uniquement ce motif matérialiste : il existe, sans parler du sentiment de patrie, un sentiment très net de réaction de défense : croyez-bien que les indigènes du Tchad Nord, en contact constant avec la Libye et ses réfugiés depuis 1912, apprécient la guerre contre les Italiens. La prise de Koufra, centre du Senoussisme, a eu un retentissement vigoureux. Croyez-bien que les indigènes du Sud, voisins du Cameroun, longtemps allemand, et sujets allemands pendant la cession du bec de Canard ou des bretelles vers le Congo, savent fort bien que leurs enfants vont se battre contre les Allemands. Ils ont suivi, avec les transpositions de leurs âmes que nous appelons simples parce que nous n'en pénétrons pas toujours la poésie, les tourments de la France de juin 1940. Un vieux chef de village du Logone, en nous apportant son obole pour le fond d'armement, nous disait : « J'ai connu les Allemands, je n'en veux plus », et comme je lui demandais s'il connaissait le général de Gaulle : « C'est le chef des Français, il veut faire la guerre, malgré d'autres Français qui ne veulent pas, il

est très grand, il ne boit, ni ne mange, il est partout et s'appuie sur un grand fétiche qu'on appelle « Croix Lorraine ».

A ces troupes, il faut une nourriture indigène : les noirs du Tchad mangent en général une pâte de miel, assaisonnée d'une sauce de condiments locaux, avec des poissons ou, les jours fastes, de la viande. Il a donc fallu faire pousser des kilomètres carrés supplémentaires de ce grand roseau à grappe que l'on appelle *mil*, et les sésames, oignons, poix de terre, arachides, tomates, etc., pour faire les condiments et les huiles. Et les convois de bœufs de boucherie pour la viande fraîche ou séchée ! Et les pêcheries pour les poissons secs ! Ensuite il s'agit, de tous les villages, des petites fermes, des huttes, de convoier tout cela, milliers de chameaux, dizaines de milliers de bœufs, en caravane, sans compter les centaines de camions échelonnés sur les pistes. Voyez un soir, à la sortie de Fort-Lamy, la route du Nord. Un convoi de camions militaires est rangé sur le bord de la route, attendant l'ordre du départ. Il est dépassé lentement, sur le petit chemin dit « du bétail » par une ligne interminable de bœufs à bosses, de petits ânes, chargés de femmes entourées de voiles bleus, d'enfants nus, un arc à la main, de vieillards à l'air d'apôtres ; des hommes vont à pied la sagaie à la main. Chaque animal porte de petites dames-jeannes entourées d'osier ! C'est le vin qui monte à Largeau, pour les troupes blanches. Rencontre d'une caravane, comme il en existait du temps de la Bible, et des moteurs du xx^e siècle.

LE DÉVELOPPEMENT

DES AXES STRATÉGIQUES, ROUTIERS ET AÉRIENS.

Avant 1940, on peut dire qu'il n'existait pas de liaison routière assurée entre Fort-Lamy, capitale du Tchad, et Bangui, capitale de l'Oubangui-Chari, qui, elle, a sa liaison flu-

viale assurée avec Brazzaville, le chemin de fer et la mer. Pas de liaison permanente non plus avec la Bénoué, port fluvial le plus proche (bouches du Niger). Pas de liaison permanente non plus avec la Nigéria britannique et le chemin de fer Kano-Lagos. Ainsi, le Tchad était coupé, pendant plusieurs mois, de communications avec le reste du monde.

Ceci provenait du fait que la saison des pluies, courte à Fort-Lamy, s'allonge au fur et à mesure que l'on descend au Sud, et, au surplus, détermine d'abord, dans ces déserts, d'immenses mares et des rivières subites, puis les inondations des fleuves, qui étant successives et se déversant les unes dans les autres par des lois troublantes, font de la majorité du Tchad un vaste marécage pendant plusieurs mois.

Le principal effort a donc consisté à établir aussi rapidement que possible une route de toutes saisons reliant Fort-Lamy et le Nord, au Sud du territoire et à Bangui ; le ravitaillement en essence, munitions, armement, convois de matériels, de marchandises et d'hommes venant alors de Pointe-Noire, Brazzaville, Bangui. Cet axe stratégique et économique Bangui-Fort-Lamy avait été poussé avant 1939 jusqu'à 600 kilomètres au Nord de Bangui, puis en 1940 sur 100 kilomètres au Nord de Fort-Archambault : restaient 500 kilomètres à faire, et les principales difficultés, car on entrait dans le Tchad proprement dit, c'est-à-dire un pays sans pierre, et une région inhabitée, donc sans manœuvres. Ce travail de longue haleine aurait été normalement échelonné en temps de paix sur plusieurs années. Il s'agissait de le faire en quelques mois. Les machines américaines n'étaient pas arrivées. C'est à peine si on avait un nombre suffisant de pelles et de pioches. Au surplus les indigènes, habitués à leurs serpettes villageoises, ne savaient pas s'en servir. Enfin, nous ne disposions nullement de l'encadrement blanc nécessaire. A part un ou deux, nul des chefs de chantier n'avait jamais conduit un tel travail, et le nombre d'eux tous était

insuffisant. C'est avec un douanier, un propriétaire mobilisé, des internés, que l'ingénieur des Travaux publics a percé des forêts, franchi les marais, élevé les remblais, amassé cette terre, placé les ponceaux, et manœuvré la levée de dix mille hommes nus. Effort immense et nouveau : nourrir (encore du mil et des convois !), payer, éduquer ceux qui, de trois mois en trois mois se relayant, sont arrivés à faire à temps, sans pierre, sans cailloux, sans « hérisson », sans bitume, sans ciment, la route, large de 12 mètres et que les eaux ne balayèrent pas.

Il est de tradition coloniale d'affirmer que lorsque la politique des ponts commence à succéder à la politique des bacs, un tournant est marqué dans l'évolution du pays. Si cela est vrai, — et il y a de bonnes raisons de le croire puisqu'en effet, la nécessité d'un pont se juge à l'augmentation de la circulation des produits, — le Tchad a franchi un pas sérieux dans son progrès : un pont de brique et de ciment, à trois arches, s'est élevé dans le meilleur style, sur un petit affluent du Chari, la Loumia, réduisant ainsi d'une unité le nombre de bacs à franchir entre Bangui et Fort-Lamy.

Bien entendu, pendant ces deux ans, d'autres routes ont été construites ou entretenues ; mais cela est de routine administrative, et quels que soient le mérite et l'ardeur de ceux qui les ont construits, ces ouvrages n'ont pas l'importance de travail collectif et de guerre que représentent les 1.300 kilomètres de l'axe Bangui-Lamy.

Une grande part de l'avenir du Tchad se trouve dans cette position centrale en Afrique, qui a été si longtemps la cause de son isolement et de son abandon : elle fait que s'y développeront les transports automobiles, si on continue à en faire un carrefour routier et, très certainement, les transports par avion, qui, déjà avant la guerre en faisaient un carrefour aérien.

Le carrefour aérien est devenu gigantesque par la position

du Tchad en arrière-garde du Moyen-Orient et sur le passage de l'Atlantique aux Indes et en Extrême-Orient.

Les obligations actuelles du secret ne nous permettent pas de dévoiler l'effort fourni sur les terrains de Fort-Lamy, de Fort-Archambault, et d'autres places. Mais l'ennemi l'a reconnu lui-même, puisque le 23 janvier 1942, il est venu bombarder l'aérodrome de la capitale du Tchad.

Comme au point de vue routier, la guerre a, en matière d'aviation, accéléré le développement de l'équipement du Tchad.

LA CONSTRUCTION DES VILLES.

Le gouvernement d'une colonie a ceci de commun avec les arts, en particulier avec les arts plastiques, et plus précisément la sculpture, que l'initiateur d'une pensée la voit prendre sa forme et son volume, sinon sous sa main, du moins sous ses ordres et jouit ainsi dans les deux cas des voluptés à la fois de la conception, de la création et de la contemplation de sa créature.

C'est là un ensemble de satisfactions qui est parcimonieusement accordé à la vie administrative dans les antiques métropoles.

Par contre, dans les pays neufs, elle prend son aspect le plus décisif — encore que s'appliquant, sur des registres divers, à presque tout — dans la transformation des villes.

« Fort-Lamy, sa laideur, sa disgrâce. » Ainsi l'avait dépeint André Gide. C'était une des préoccupations du général de Gaulle de renverser ce slogan défaitiste. Mais c'était bien ici que ce paradoxe, de vouloir reconstruire une ville et en faire dans le même moment une base militaire, éclatait.

Nous nous attacherons, cependant à décrire cet effort, comme très caractéristique d'une action conjuguée et on peut

dire enthousiaste de tous à une œuvre : prendre de la France une bourgade, lui rendre une capitale (1).

Fort-Lamy, en 1900, n'avait pas d'équivalent indigène. Aucune ville n'existait sur cette rive du Chari au confluent du Chari et du Logone. Gentil établit un petit poste militaire pour surveiller ce point stratégique et les indigènes vinrent se grouper autour pour se mettre sous la protection des fusils français. Le résultat fut qu'autour d'un camp militaire et de quelques maisons administratives (100 blancs en 1939), se développa, en étouffant la ville européenne, un éventail de maisons indigènes en boue durcie (environ 18.000 habitants).

Après avoir fait lever un plan de ce qui existait, puis établi le même travail en nivellement, pour être à même de tracer un système rationnel d'évacuation des eaux de pluies et de distribution d'eau, il fut résolu de dégager le centre européen de l'agglomération indigène et de séparer nettement la ville résidentielle européenne de la ville indigène. Pour cela on a commencé par démolir (avec les indemnités et les consentements des habitants) la moitié de la ville indigène à l'ouest. En même temps un plan de nouvelle ville indigène fut non seulement dessiné, mais les rues et fossés de drainage construits sur le terrain, à l'est. Ce plan de ville est conçu pour une ville de 50.000 habitants avec possibilités d'extension. Sur la partie démolie et le long de la rue du Chari se développera la ville administrative, puis résidentielle pour 2.000 habitants (2). Tout au bout, un grand jardin d'arbres fruitiers (manguiers, goyaviers, citronniers) a été planté ainsi qu'une arboretum, pour les essais d'arbres à introduire : parc futur

(1) Le même effort a été poursuivi à Abèché par M. Montchamp, à Fort Archambault par M. Casamabba, à Bougor par M. Pierre et est en voie d'application dans tous les autres chefs-lieux de département du Tchad.

(2) Ces plans sont dus à M. Amblard, dont le nom et les efforts méritent d'être retenus.

de la ville européenne. Entre les deux villes s'étend le quartier commercial, divisé lui-même en marchés, sous-quartier indigène, sous-quartier syrien, sous-quartier des factoreries européennes. De grands espaces pour terrains de jeux et de sports ont été prévus dans les deux villes (foot-ball, tennis, basket, fantasias, polo). La mosquée et le nouveau palais du sultan s'élèvent déjà dans le nouveau village, au centre d'une place ovale de 400 mètres de long. Les fondations d'une église catholique se creusent en face du cimetière historique où sont enterrés les conquérants du Tchad et ses défenseurs.

Sans doute, en temps de paix, les constructions de bâtiments eussent été entreprises dans un ordre différent de celui qui a été obligatoirement suivi en raison de la guerre : la priorité a été donnée aux logements de troupes, casernements, abris de munitions, travaux de défense, ateliers de réparation et de mécanique, artillerie, piste, hangars et logements de l'aviation.

Mais grâce à la bonne entente qui a régné entre l'administration civile et l'autorité militaire, et au goût personnel du général Leclerc qui a compris les vues lointaines de l'urbanisme, repoussant les classiques constructions parallépipédiques qui faisaient l'horreur de Lyautey, on a fait entrer la construction des bureaux militaires, des casernes, et même des murs et des portes dans le style général du pays : vérandahs à pleine entrée, galeries à jour, murs en nid d'abeilles, élévations en trapèze, toits ventilés. L'hôpital, la garde indigène, un hôtel pour voyageurs, les souks, ont été également conçus dans ce style. Enfin un très intéressant essai de maison tchadienne à patio a été réalisé par M. de Heering, architecte de métier, et en ce moment officier d'artillerie.

Si l'éloignement de la guerre sur les frontières du Tchad le permet et si le rythme des constructions est suivi conformément au plan quinquennal que nous avons établi, c'est une ville toute nouvelle que la France retrouvera.

Sans être ravissante, car le paysage des alentours est ingrat, elle peut être agréable et même prendre de la grandeur, car établie au confluent de deux grands fleuves, chose rare en Afrique, ombragée de ficus magnifiques, fleurie de lauriers roses et de bougainvillées, la ville de Fort-Lamy apparaîtra comme une création volontaire, une marque d'imposer au désert la main de l'homme.

LE PROGRÈS ÉCONOMIQUE.

Dans le domaine économique il a fallu accroître les productions vivrières essentielles dans des proportions très importantes, sans nuire au coton, principale culture industrielle du Tchad — développer l'élevage — intensifier le commerce intérieur et extérieur.

Parmi les cultures vivrières : la culture du mil, aliment de base des travailleurs de la route et aussi des tirailleurs, a été énergiquement poussée. A l'heure actuelle, la production couvre largement les besoins.

Trois autres produits vivriers ont été particulièrement développés : le riz, dont la culture se généralise de plus en plus dans les département du sud, et qui voit sa production passer de quelques dizaines de tonnes en 1939, à près de 2.000 tonnes en 1942 ; l'arachide, dont la production passe de 20.000 tonnes en 1939 à 30.000 en 1942 ; le manioc, qui de 8.000 tonnes en 1939 passe à 16.000 tonnes environ en 1942.

Non seulement l'effort réalisé sur ces cultures n'a pas nui au coton, mais encore la production du coton a doublé depuis 1939 atteignant 7.000 tonnes de coton fibres, en 1942 — entièrement exportées. Dans le même temps les exportations ont été plus que triplées ; soit : 7.000 tonnes de fibres en 1942 contre 2.133 tonnes en 1939.

Quant à l'élevage, qui constitue la principale richesse naturelle du Tchad et qui vient par lui-même, sans compter ses sous-produits, au troisième rang des exportations du Territoire, il est en progrès notable sur 1939. A cette date l'on comptait 740.000 bovins; aujourd'hui on en compte 840.000. Pendant cette même période les exportations ont à peu près doublé, passant de 17.000 têtes à 33.000 têtes.

Les sous-produits de l'élevage, le beurre et les peaux ont subi la même ascension. Il a été possible de maintenir en 1941, une exportation de beurre de près d'un millier de tonnes en dépit d'une consommation intérieure très largement accrue par suite de l'augmentation des effectifs de l'armée et de la présence de milliers de travailleurs de la route.

Les exportations de peaux ont doublé depuis 1940. En 1940 il a été exporté 32.000 kilos de peaux de bœufs. En 1941 il en a été exporté 80.000. Les exportations de peaux de chèvres et moutons sont passées de 46.000 kilos à 92.000 kilos. Le premier semestre 1942 seul accuse une exportation de peaux de bœufs de 76.000 kilos presque égale à l'exportation de l'année 1941 entière.

Ce prodigieux effort économique se résume dans le langage des statistiques douanières, par les chiffres suivants, qui établissent, sans qu'il soit besoin de commentaires, l'ascension remarquable du commerce extérieur et intérieur du Tchad et donnent une idée de sa mise en valeur : valeur des exportations en 1932 : 3.600.000 francs; valeur des exportations en 1939 : 23.000.000 de francs; valeur des exportations en 1941 : 69.500.000 francs. Ces chiffres représentent du coton, du bétail, du beurre, des peaux.

La courbe des importations figurant des marchandises de traite, de l'outillage, des matériaux de construction, des véhi-

cules automobiles, du carburant... franchit aux mêmes dates les chiffres de :

1932	8.600.000 francs
1939	28.500.000 francs
1941	53.000.000 de francs

On voit par là que la guerre et la résistance, loin de diminuer le commerce intérieur et extérieur du Tchad, lui ont fait faire un bond remarquable, doublant les importations et triplant les exportations de 1939 à 1941.

Dans le domaine financier, enfin, l'effort, tant du côté indigène que du côté européen n'a pas été moindre. Les impôts payés par les indigènes en 1938, impôts de capitation et sur le bétail totalisaient 12.600.000 francs. En 1942 les mêmes impôts totalisèrent près de 22.000.000 de francs.

La participation du Tchad aux contributions volontaires de guerre s'élève à 2.723.000 francs.

UNE NOUVELLE POLITIQUE INDIGÈNE.

Pendant que cet effort économique se développait, en relation principale avec la guerre, nous ne perdions pas de vue le sens de la mission de la France, l'élévation non seulement matérielle, mais morale de l'indigène confié à notre tutelle.

C'est pourquoi il est nécessaire d'attirer ici l'attention sur la politique indigène audacieuse qui a été menée au Tchad à partir de 1941, ainsi que sur l'effort social (enseignement, médecine) qui a été alors inauguré ou poursuivi.

Les instructions du gouverneur général Eboué, de novembre 1941, laissaient au Tchad une vaste liberté d'interprétation : dans le sens de la même pensée, nous avons les instructions dont voici quelques extraits :

« Il fallait d'abord résoudre un problème de principe. La tradition coloniale française est celle de l'assimilation.

Pouvait-on rompre avec cette tradition sans rompre en même temps avec le principe de l'égalité des hommes? Je répondis : oui. Car le problème technique est séparé du problème d'essence.

« Le sentiment essentiel qui guide toujours notre politique indigène est la reconnaissance par nous, Français, chez les indigènes, des traits généraux de l'humanité.

« Mais le fondement de cette politique doit être le rapport de ce sentiment à la nature des choses africaines, c'est-à-dire, aux différences internes de l'humanité ; degré de civilisation, existence de coutumes ancestrales, présence de commandements traditionnels.

« La France a jeté en son temps aux individus de toutes couleurs la proclamation : « Vous êtes tous des hommes ». Combien généreuse était cette pensée, surtout comparée à la nazie : « Nul n'est homme que nous, je réduis tous les autres « en esclavage ou même je les détruis. » Combien généreuse dans son excès même, qui allait jusqu'à déclarer : « Vous êtes « exactement comme nous et toutes nos lois vous sont applicables, pour votre plus grand bien. »

*
* * *

Il ne peut être question de transformer tout à coup un indigène du Centre Afrique en Français du Massif Central.

Avant notre arrivée au Tchad, en 1900, le réflexe de soumission à un commandement était un réflexe de défense contre la guerre, la razzia, et le vol. Le commandement s'imposait au plus fort chef de guerre et sa responsabilité venait de son pouvoir de combat et de victoire.

Avec la sécurité que nous avons fait régner et la suppression des guerres, le chef perd sa notion de responsabilité guerrière, souvent même la nécessité du chef ne s'impose plus aux indigènes.

C'est donc à nous de rendre l'équilibre à ces sociétés indigènes que notre présence à elle seule a déstabilisées et, puisque leur statut, primitif ou féodal, faisait du chef un chef de protection ou de guerre, un responsable de la défense, c'est à nous, l'ayant reconnu, de donner à ce chef, à ses moindres ressortissants, le sens des responsabilités difficiles qui résultent de la paix.

Développons donc chez les chefs et chez tous le sentiment de la responsabilité afin de les élever vers et pour la liberté.

Ne leur inculquons pas d'abord le sentiment non réclamé de la liberté en les dégageant à l'avance d'un sentiment de responsabilité dont ils n'ont cure.

Autrement dit encore : l'amour de l'humanité nous conduit et nous éclaire et nous rangeons sans conteste l'indigène africain sous les normes humaines, mais alors qu'on a voulu parfois faire faire à ces peuplades féodales ou primitives un bond soudain à notre hauteur d'institutions évoluées sur plusieurs siècles (et ceci en brusquant les institutions indigènes, ou en choquant les individus, parce que nous employons à cette transformation des moyens qui sont les nôtres) nous voulons désormais, sans rien abandonner de l'idéal, mener les sociétés indigènes sur la voie de l'élévation par les moyens qui sont les leurs.

*
* *

Le Gouvernement indirect a pour but de développer chez les chefs le sens des responsabilités du pouvoir.

Il est remarquable en effet que l'investiture du commandement ne confère pas automatiquement le sentiment de cette responsabilité. Quand par exemple un de nos grands sultans, avant notre venue, faisait au moment de son avènement, crever les yeux à ses frères et couper la tête à ses cousins et autres prétendants, il se débarrassait de la concurrence mais

dévoilait son incapacité à asseoir son autorité autrement que par la cruauté. L'agrément du pouvoir était plus fort chez ces chefs locaux que le devoir de régner. L'impatience avec laquelle certains grands chefs ont supporté notre contrôle, même présenté sous la forme d'un protectorat, est le motif, ne l'oublions pas, de leur abaissement par nous. Maintenant qu'ils ont dû comprendre une leçon pour certains très dure, nous avons à recréer leurs pouvoirs en leur donnant le sens du devoir et de la responsabilité, non seulement envers nous, mais surtout envers eux-mêmes et envers leurs populations. D'une peuplade ou d'un ramassis de tribus, il s'agit de bâtir un État.

*
* . *

Le Gouvernement par les Chefs, s'il est interprété restrictivement, devient tout proche du Gouvernement direct, avec des chefs subordonnés aux administrateurs porteurs de leurs ordres. Mais s'il est interprété largement, il devient du Gouvernement indirect avec des chefs indépendants, porteurs de leur dignité et conservant leur prestige, augmentant leur autorité par notre présence, avec notre conseil et sous notre contrôle.

On a eu souvent quelque pudeur à user du terme « Gouvernement indirect ». Aujourd'hui, je n'hésite pas à employer la nuance et après l'expérience commencée dans le silence, dire publiquement que la France Libre considère comme un élément de la libération du Tchad cette extension des institutions indigènes vers les responsabilités de leur propre gouvernement sous le contrôle tutélaire de la France. C'est là un tournant essentiel, décisif et profondément libéral qui doit marquer ouvertement la voie de l'avenir politique de ce pays.

La mission de l'administration près du Chef est résumée par deux formules :

1° Être renseigné, suggérer, conseiller, contrôler ;

2° Le Chef ayant par coutume le prestige, le rôle de l'administration est de l'assurer dans son autorité.

Au moment d'entrer plus avant dans la précision, je dois marquer un élément essentiel qui porte sur l'ensemble de ces directives, la diversité nécessaire de leur application selon les lieux et selon les Chefs. On ne traitera pas de la même façon le sultan du Ouadaï, héritier d'une dynastie qui remonte au XVII^e siècle, habitué à une administration, ayant une cour, un protocole, une hiérarchie traditionnelle, des éléments d'administration, régnant sur 80.000 habitants, dont une grande ville commerçante et musulmane, et tel Chef d'un canton montagnard peu riche, peu peuplé, sans longue tradition et sans moyen de commandement. Mais il faut bien noter qu'à mes yeux c'est là une question de degré, le principe restant le même. Le fond de la politique tendant au Gouvernement indirect reste constant, la variable étant dans les modalités d'application. J'ai donc laissé à mes administrateurs la plus grande initiative. Je leur ai rappelé que cette politique des égards n'empêche pas d'être une politique de gouvernement. Au contraire, c'est une méthode de gouvernement.

Les égards extérieurs pour le prestige, le travail de conseil et de suggestion pour l'autorité, n'empêchent point, loin de là, le contrôle, de la suggestion sur un ton grave à la remontrance sévère, du conseil ferme d'un ami à la menace de sanction. Les sanctions mêmes, menées prudemment et d'accord avec l'autorité supérieure, sont les armes de l'administrateur français. Nous avons supprimé par notre arrivée les plus grands et les plus cruels abus : traite, razzias, supplices ; nous devons continuer à éliminer tout excès. Mais des civilisations si éloignées ou si différentes encore de la nôtre, nous devons mesurer

avec prudence ce que la population accepte et ce qu'il est nécessaire d'employer, pour la faire obéir. Ceci demande à la fois beaucoup de fermeté et de savoir — faire pour faire pénétrer des sentiments humains chez des âmes à nos yeux bien sauvages, sans être taxé de faiblesse ou de facilité. Des coups de frein très nets doivent être donnés chaque fois que le Chef se laisse entraîner à des brutalités inadmissibles ou à des sanctions excessives.

Ainsi cette politique nouvelle est essentiellement le développement chez les indigènes, par l'action des administrateurs, des responsabilités du pouvoir.

Ainsi la France aide le Tchad dans son évolution naturelle.

L'EFFORT SOCIAL, LES ÉCOLES, LE SCOUTISME, LA MÉDECINE.

Une semblable politique demande beaucoup aux indigènes eux-mêmes et en particulier à leur esprit : pour permettre aux jeunes gens de devenir des chefs éclairés, pour créer des collaborateurs à ceux-ci, en vue de mettre d'aplomb une véritable administration indigène (sans compter l'artisanat indigène et l'élévation générale de la culture), il n'y a qu'un moyen : l'école.

Dans notre budget pour 1943, nous avons toujours placé en premier plan la construction des écoles. Nous avons beaucoup été aidés par la réforme scolaire du Gouvernement Général qui a décidé de créer, entre les écoles primaires des territoires et l'École Normale de Brazzaville, une école primaire supérieure par territoire. Cette école fondée et construite, et en fonction à Bongor, pour le Tchad, dans un délai record, a connu un succès surprenant. Par contre le principal obstacle à notre effort scolaire a été le manque de maîtres européens :

l'effectif pour le Tchad, qui a été de onze en 1934, était de trois en janvier 1941, dont une charmante et dévouée jeune femme, échappée d'A.O.F., que son mari mobilisé, aidait, à sa sortie du bureau militaire. Néanmoins en un an, l'effectif de fréquentation scolaire a doublé. Des renforts de maîtres européens et indigènes sont venus en fin 1942. Un magnifique groupe scolaire est en construction à Abécher ; une nouvelle école à Ati ; un développement de l'école à Archambault ; enfin à Fort-Lamy, il faut espérer qu'un groupe modèle sera construit. Surtout nous avons beaucoup tenu à ce que, dans ces pays très peuplés, comme le Logone et le Mayokelbi, l'école de village soit des plus répandues, même, pour commencer, dans une hutte. Ceci répond d'ailleurs aux vœux de la population, exprimés par les chefs locaux lors des passages du gouverneur. Il faut avoir vu, pour le croire, la passion des parents comme des enfants pour ces écoles surpeuplées. Notre tâche est là.

En relation avec l'école, les travaux d'art et d'artisanat ont été développés, surtout à Bongor, sous la direction de Madame Moll, en veillant à chercher l'inspiration des broderies, cuirs, etc., dans la mentalité ou la tradition indigènes.

Enfin le scoutisme a fait un bond considérable, sous notre impulsion personnelle et avec l'aide immédiate de tous les membres de l'enseignement. Cela amuserait le quartier général scout, de voir un père Banana, nu comme un ver, venir protester parce que son petit garçon n'est pas encore louveteau. L'esprit d'équipe et d'entr'aide est très utilement développé par le scoutisme, qui après un début forcément un peu administratif, prendra, dès que des chefs scouts auront été formés, l'indépendance qui fait sa valeur.

Nous ne voudrions pas terminer cet aperçu des efforts sociaux sans rendre hommage aux médecins, dont le nombre a été réduit des deux tiers, alors que leurs tâches ont triplé : car, non content de les laisser aux soins des indigènes et aux

recherches de la trypanosomiase, le gouvernement en a envoyé certains en colonne une partie de l'année, et a demandé aux autres, ou aux mêmes d'assurer l'intérim d'un administrateur fatigué.

CONCLUSION.

L'AVENIR DU TCHAD.

Telles sont les lignes générales d'une esquisse de l'effort que le Tchad a fait depuis qu'il a décidé de reprendre la place de la France dans la guerre. Plateforme stratégique des communications aériennes du monde, base de départ de la conquête de la Libye, source principale du recrutement des bataillons noirs de la France Combattante, il a participé au combat. Par sa nouvelle politique indigène, par son développement scolaire et social, par l'établissement de nouvelles voies de communications, par le développement général de son économie, il a répondu victorieusement aux exigences de la tradition coloniale de la France.

Il est sans exemple qu'un pays qui a donné, partant de si peu, un tel exemple de vitalité, ne soit pas à l'avenir assuré des plus grands progrès. Il est sans exemple qu'un territoire situé à un carrefour des routes aériennes, fluviales et terrestres s'arrête dans son développement.

Le Tchad a servi la guerre. La guerre, en accélérant l'évolution du territoire, a servi le Tchad.

Ce qui montre une fois de plus que le chemin de l'honneur et du combat est pour les pays comme pour les hommes le chemin de la vraie vie.

P. O. LAPIE.

LES MÉMOIRES INÉDITS DU DOCTEUR CLOT BEY.

Malgré sa réputation d'excellent chirurgien, ses nombreuses communications à l'Académie de Médecine de Paris, et ses volumineuses thèses médicales, Antoine Barthélemy Clot Bey est mieux connu de nos jours comme historien, ou plutôt comme polémiste, puisque son *Aperçu général sur l'Égypte* servit de cible à tous les détracteurs du régime instauré par le Vice-Roi. Cette œuvre, justement célèbre, n'est pourtant pas le seul document historique que nous ait laissé l'illustre praticien. Nous avons de lui un manuscrit, ses *Mémoires*, exemplaire unique et encore inédit, acheté sur l'ordre de Sa Majesté le Très Regretté Roi Fouad, et déposé à la Bibliothèque du Cabinet Royal. Aucune bibliographie ne le mentionne évidemment, et un nombre très restreint d'érudits en connaissent l'existence.

Le document est d'ailleurs incomplet. Il est aisé de s'en rendre compte. Sur onze cahiers numérotés, deux sont manquants : le septième et le huitième, qui englobent les événements de l'année 1838. Deux ou trois autres, qui auraient dû comprendre la mort de Mohammed Ali, les déboires de Clot Bey, sa retraite et son retour au service de Saïd Pacha, manquent à la collection. Nous sommes enclins à penser que la mort a dû surprendre l'éminent praticien, alors qu'il se disposait à les achever.

Tel quel, cependant, le document conserve une valeur immense. C'est une contribution extrêmement utile à l'histoire de ce long règne. Nous espérons, dans un avenir prochain, pouvoir l'éditer, en l'accompagnant d'annotations et de commentaires. En attendant, nous en ferons la description et en donnerons une brève analyse.

*
* * *

Ce manuscrit est formé d'un ensemble de cahiers soigneusement reliés ; chacun d'eux porte un numéro d'ordre et une indication de son contenu, gravés en lettres dorées. La densité de chaque cahier est variable ; certains comptent à peine une trentaine de pages ; d'autres dépassent largement la centaine. Les neuf cahiers qui sont en notre possession forment un total d'environ 600 pages. Une table des matières précède chaque texte, lequel est souvent orné de gravures. A noter que l'écriture n'est pas de Clot Bey ; différents copistes se sont relayés dans l'accomplissement de cette tâche ; ils l'ont fait en y mettant beaucoup d'application. Seuls les premiers cahiers sont retouchés par l'auteur ; une dédicace à ses enfants sur un exemplaire du *Trésor de Santé* (1) nous permet de le supposer.

*
* * *

Mais venons-en au texte proprement dit. Médecin et directeur de l'École d'Abou Za'bal, Clot Bey s'est longuement étendu sur ses expériences médicales, mais surtout sur ses créations et son activité au service du Vice-Roi. Son labeur quotidien, l'amitié et la confiance que lui a manifestées

(1) Cet exemplaire se trouve chez le *Bouquiniste Oriental*.

Mohammed Ali, son contact avec de nombreuses personnalités, lui ont appris une foule de choses, qu'il nous confie, comme il le dit lui-même, avec une « naïve simplicité ». Il raconte et discute sans passion, sans le moindre désir de fausser la vérité.

Dans le premier cahier, il nous relate son enfance, ses études, ses débuts professionnels, ses déboires, jusqu'au jour où M. Tourneau, agent du Vice-Roi, vient l'engager à partir pour l'Égypte. Deux raisons l'empêchent tout d'abord d'accepter l'offre : il est fiancé et il craint que sa présence en territoire musulman ne soit une entrave au libre exercice de son culte. Sur le premier point, il cède facilement : il renonce purement et simplement à son mariage. Nous verrons plus tard, combien cet homme, dévoré d'ambition, est demeuré indifférent aux sentiments de l'amour. Il se révèle par contre très chatouilleux sur la question religieuse, et fait stipuler dans le contrat d'engagement qu'il n'aura point à changer de religion et qu'il ne sera contraint à aucun acte qui pût lui interdire le libre exercice du culte. Enfin, il manifeste son désir de ne point faire partie de l'expédition de Morée. Ces conditions acceptées, — il n'aura plus tard qu'à se louer de la tolérance du Vice-Roi en cette matière, — Clot Bey n'a plus qu'à hâter son départ, car une tâche immense l'attend en Égypte.

Sur les bords du Nil, il ne perd pas son temps à admirer la beauté du paysage ou à détailler la misère du paysan. Quelques jours à peine après son arrivée (cahier n° 2), il avait ébauché l'organisation du service de Santé et dressé les plans du futur hôpital d'Abou Za'bal, qui sera achevé en une année et demie. Son activité débordante a déjà attiré sur lui l'attention du Vice-Roi. Mohammed Ali souffrait en ce temps d'insomnie et de troubles gastriques ; il se fait soigner par Clot Bey et recouvre bientôt sa santé compromise. La célébrité de ce jeune médecin est faite ; il est appelé au

Caire à tous les instants ; ses allées et venues continuelles le fatiguent, le distraient de sa tâche et, par surcroît, le mettent en conflit avec le général Boyer qui, sous prétexte de discipline, veut lui interdire tout contact avec la haute société. Il gagne entre temps l'estime et l'amitié de Mohammed Bey Lazogli, le terrible Defterdar, qui le protège, l'invite souvent à dîner en sa compagnie, et veut même le convertir à l'Islam pour lui faire épouser une princesse.

Mais à mesure que le temps passe et que les responsabilités augmentent, Clot Bey devient de plus en plus soucieux de réaliser la tâche qui lui a été confiée (cahier n° 3). L'École de Médecine prospère sous sa vigilante direction. Est-ce le succès qui s'attache à ses premiers pas qui vaut à l'École de violentes attaques ? Pour réfuter l'accusation dont elle est l'objet, Clot Bey invite le D^r Pariset, de passage en Égypte, où il est venu étudier la peste, à présider le jury d'examen. Celui-ci accepte et rédige un rapport élogieux sur ce qu'il a vu et entendu.

Dans le cahier n° 4, il raconte, d'une manière fort agréable, la panique suscitée dans le pays par la première épidémie de choléra.

Toujours préoccupé du relèvement de son École, Clot Bey suggère d'envoyer à Paris 12 élèves, en vue de perfectionner leurs études (cahier n° 5). Mais il craint qu'en son absence l'incurie du personnel ne compromette une œuvre édifiée à grand'peine. Il réunit ses élèves et les harangue ; il envoie notes et recommandations au Conseil de Santé, au Ministère de la Guerre. Tranquille avec sa conscience, il peut partir et s'occuper entièrement de sa nouvelle mission.

Clot Bey est chaleureusement accueilli par ses compatriotes, Cependant, la recommandation que lui a faite le Vice-Roi de ne jamais quitter son uniforme de Bey, ne semble-t-elle pas devoir confirmer la rumeur selon laquelle il aurait changé de religion ? Ce reproche, il le lit dans les yeux de ses com-

patriotes et il en est gêné. Il décide de le réfuter par la plume et... par le geste. Ayant visité à Paris l'hôpital Necker, il demande aux sœurs de charité de voir la chapelle. Ils s'agenouille ostensiblement devant l'autel, jette quelques écus dans le tronc, puis s'adressant aux religieuses encore surprises : « J'espère vous avoir prouvé, leur dit-il, que bien que sous un costume musulman, je n'en suis pas moins chrétien. »

A tout instant, au cours de son voyage, il cherche l'occasion de rehausser le prestige du Vice-Roi. Il est reçu en audience par Louis-Philippe, qu'il gagne complètement à la cause de l'Égypte. Il accourt à Londres, lorsqu'il apprend, en même temps que l'annonce de la brillante victoire de Konia, l'arrivée d'un envoyé extraordinaire turc, chargé de réclamer l'intervention britannique. A Londres, la réception n'est pas moins chaleureuse qu'à Paris.

Dès son retour, le Vice-Roi, visiblement satisfait du zèle qu'il a déployé, le nomme président du Conseil de Santé et Inspecteur général du Service Médical (cahier n° 6). Il reprend donc ses fonctions, un moment interrompues par sa mission à l'étranger. C'est alors qu'une terrible épidémie de peste se déclare dans le pays. Toute la population se séquestre. Clot Bey croit de son devoir de lutter contre le fléau. Aidé de ses élèves et de quelques médecins européens, il combat héroïquement le mal. Au terme de l'épidémie, Mohammed Ali, qui montrait constamment de l'inquiétude pour son médecin en chef, le fait mander et le félicite : « Clot Bey, lui dit-il, tu t'es couvert de gloire dans une bataille qui a duré six mois ; je te fais général. »

Nous arrivons maintenant à l'année 1839 (cahiers n° 9 et n° 10). Clot Bey est chargé d'une nouvelle mission diplomatique. Pour ne pas éveiller les soupçons des adversaires du Vice-Roi, il prend prétexte de sa fatigue pour partir. Il commence par l'Italie ; visiblement charmé par la beauté

des monuments et des paysages, il se perd, contre ses habitudes, dans de longues descriptions. Il est reçu à deux reprises par le Pape Grégoire XVI. Clot Bey l'entretint de la protection que Mohammed Ali accordait aux chrétiens, la liberté qu'il leur laissait pour exercer leur culte, et ce qu'il faisait pour les Lieux-Saints. Il lui présenta en même temps un portrait du Vice-Roi en miniature. Le Pape, après l'avoir longtemps regardé, s'écria : « Voilà bien les traits d'un homme de génie. Je suis bien aise d'avoir le portrait d'un Prince musulman qui a droit à ma reconnaissance pour sa tolérance envers les Catholiques. » Il le chargea de présents pour Mohammed Ali qui, en retour, lui fit envoyer quatre blocs d'un bel albâtre pour la reconstruction d'une église de Rome que l'incendie avait ravagée.

Au cours de ce séjour en Europe, Clot Bey se maria. Sur quel ton de sécheresse il nous parle de cet événement ! Qu'il lui semble lourd ce fardeau que deux vieilles filles de ses connaissances lui ont fait porter ! Il retourne en Égypte, où les nuages politiques s'amoncelaient à l'horizon. Le Vice-Roi et sa famille réservent néanmoins au nouveau couple un accueil princier.

De toute évidence, Mohammed Ali était en infériorité devant la terrible coalition qui s'était formée contre lui. Clot Bey se hasarde à émettre des conseils de prudence, que Mohammed Ali prisait fort peu. Et alors qu'il déjeunait avec lui, il l'apostropha : « Les médecins ont peur », lui dit-il. Clot Bey ne répondit pas, mais le Vice-Roi ayant répété une seconde fois sa phrase : « Altesse, répliqua Clot Bey, si la fortune des armes vous est contraire, Clot Bey vous suivra partout ; il vous accompagnera dans la Haute-Égypte, et, s'il le faut, dans le Sennar. »

Le dernier cahier (n° 11) traite du déclin physique de Mohammed Ali. Les revers, l'âge, la maladie, un travail intense, un esprit toujours en alerte, avaient altéré sa robuste

santé. Une dysenterie aiguë nécessita son éloignement d'Égypte. Quel historien avait donc prétendu qu'après 1840 Mohammed Ali négligeait les affaires de son pays? Or, nous dit Clot Bey, malgré la maladie qui le rongea, il tint à prendre les dispositions nécessaires pour le gouvernement de l'Égypte pendant son absence. « Il réunit autour de lui son fils Saïd Pacha, ainsi que tous les hauts fonctionnaires dans l'ordre civil et militaire, à la marine et dans la garnison, les harangua pendant un quart d'heure avec une énergie étonnante de la part d'un octogénaire, gravement malade depuis plus d'un mois. » Il partit se refaire une santé; mais l'on sentait déjà les complications qui devaient entraîner sa perte finale.

Cette maladie rappela à Clot Bey, qu'au cours de ses vingt-cinq années de labeur incessant au service de l'Égypte, il n'avait pas songé à se faire une fortune. Certes, il avait un beau traitement, mais il y prélevait souvent, nous affirme-t-il, des sommes importantes pour veiller à l'entretien de l'hôpital ou aux besoins des élèves-chirurgiens, quand la Trésorerie, dans un moment de crise, lui refusait tout crédit supplémentaire. Il avait aussi une mère, et plus tard une famille à entretenir. Mohammed Ali avait maintes fois exprimé sa volonté d'octroyer à Clot Bey d'importantes donations. Tant qu'il demeurerait en vie, il n'y avait rien à craindre.

Mais quel cas ferait Abbas Pacha de cette promesse? Cette question tracassait le Vice-Roi. « Sachant que je me disposais à écrire à Sami Pacha, il me recommanda de rappeler de sa part à ce ministre l'ordre de presser la construction des neuf maisons que Son Altesse m'avait concédées depuis peu de temps. Cette sollicitude de Mohammed Ali au milieu de sa maladie et de ses nombreuses affaires, est vraiment touchante et prouve combien l'intérêt des personnes qui le servaient lui était cher. »

A Naples, où il reprenait ses forces grandement affaiblies

par la maladie, il apprit la chute de Louis-Philippe. « Cet événement, écrit Clot Bey, ne contribua pas peu, tant il troubla le Vice-Roi, à jeter du désordre dans sa belle intelligence ; et, trois jours après, nous nous aperçûmes tout à coup, presque sans transition, qu'il y avait de l'incohérence et de la divagation dans ses idées, et qu'il perdait en même temps la mémoire. »

... Ce fut alors le triste retour en Égypte. « La population d'Alexandrie accourut au-devant du Vice-Roi. On s'attendait à le voir parfaitement guéri. Aussi le reçut-on avec de grandes démonstrations de joie. Mais cette allégresse s'évanouit bientôt, dès qu'on s'aperçut que la Grande Altesse avait perdu sa belle intelligence et ne pouvait plus qu'avec peine se tenir debout. »

*
* *

Comme on peut le constater par ce bref aperçu, les *Mémoires* de Clot Bey ne manquent pas d'intérêt. Glissons pour l'instant sur les lacunes qu'il comporte ; nous aurons prochainement l'occasion d'y revenir plus longuement.

Toutefois, si nous déplorons la perte de certains fragments du manuscrit, nous devons bien davantage regretter que tous les collaborateurs du Vice-Roi aient négligé de tenir leur journal, à l'instar de Clot-Bey.

En toute équité, Soliman Pacha, Cerisy Bey et tant d'autres collaborateurs directs du Vice-Roi, sont bien coupables d'avoir privé l'Histoire de leurs témoignages. Mieux que des documents officiels d'Archives, ils nous auraient renseigné sur la psychologie de cet illustre monarque.

JACQUES TAGHER.

LES CONSULS DE FRANCE EN ÉGYPTÉ SOUS LE RÈGNE DE MOHAMMED ALI.

(SUITE.)

En effet, les événements se précipitaient en Grèce et se terminaient le 22 avril 1826 par la chute de Missolonghi. C'est alors qu'on entendit formuler, dans certaines chancelleries européennes, la crainte de voir fonder un État égyptien en Morée. C'est par le canal de la mission militaire à laquelle j'ai fait allusion que le gouvernement français, à l'insu de Drovetti, fit connaître ses désirs. Ce dernier en exprime son étonnement par une lettre du 7 août 1826 : « La mauvaise humeur du Pacha fut encore augmentée par une communication que lui fit le général Boyer, avec peu de discrétion et de ménagements, relativement à l'accord de toutes les puissances pour soutenir la cause des Grecs auprès de la Porte, accord dont la Légation m'a informé avec injonction expresse de le tenir secret. »

Le général Boyer avait également conseillé à Mohammed Ali de retirer ses troupes de Morée. Cette « gaffe » voulue, qui permettait à Drovetti de conserver intacte son influence, devait porter ses fruits, et comme Drovetti, de plus en plus malade, partait le 20 mai pour se soigner, il fut chargé par le Vice-Roi de transmettre au gouvernement français une résolution d'une extrême importance, que Drovetti adressa de Toulon le

28 juin 1827 : « Après m'avoir longtemps entretenu de ses griefs contre la Porte et ses Ministres, qu'il accuse de méconnaître les grands services qu'il a rendus à l'Empire ottoman, Mohammed Ali a conclu que, ne pouvant plus compter sur la justice et la bienveillance du Divan, il se voyait forcé d'aviser à sa sûreté pour l'avenir ; qu'il était par conséquent décidé à diriger sa conduite dans l'affaire des insurgés de manière à ne plus contrarier la politique de la France, et à coopérer, si on le désire et comme on le désirera, à l'émancipation de la Grèce. »

Puis ce fut le coup de tonnerre de Navarin (20 octobre) qui laissa l'univers perplexe. C'est ainsi que Drovetti reçut du Ministère la lettre suivante, le 5 novembre : « La tournure qu'ont prise les affaires d'Orient rendant incertain l'état actuel des relations entre la France et le Vice-Roi d'Égypte, le Gouvernement du Roi croit devoir suspendre votre départ pour Alexandrie. » Six semaines plus tard d'ailleurs tout était changé : « La bataille de Navarin et ses résultats, lui mande-t-on, étaient de nature à faire appréhender un changement dans les dispositions du Vice-Roi d'Égypte envers la France : le gouvernement de Sa Majesté, incertain de l'état de nos rapports avec Mohammed Ali, jugea convenable de suspendre votre départ pour Alexandrie. Mais la nouvelle de la destruction de sa flotte ne paraît pas avoir fait sur le Pacha la vive impression qu'on pouvait présumer, et nous apprenons que ses sentiments pour la France sont toujours les mêmes. Nous savons aujourd'hui qu'il désire vivement votre retour près de lui, l'on annonce qu'il n'attend que ce moment pour s'exprimer librement sur ses intentions. Celle du Roi est que vous vous rendiez le plus promptement possible à Alexandrie. Je vous ai prévenu par une lettre du 17 de ce mois qu'un bâtiment de l'État allait être mis à votre disposition à Marseille. Vous voudrez bien vous y embarquer sans délai. Tout porte à croire qu'en arrivant en Égypte, vous trouverez dans

le Pacha l'accueil et les témoignages de bienveillance que vous étiez accoutumé à en recevoir. Vous saisirez la première occasion pour l'entretenir de l'objet de votre mission, qui a pour but de maintenir et même de resserrer encore plus les rapports de bonne intelligence si heureusement établis entre la France et l'Égypte.»

Le 6 janvier 1828, Drovetti était de retour en Égypte, et il importe de citer ses premières impressions : « Je ne m'arrêterai pas à rendre un compte détaillé de l'accueil que j'ai reçu du Vice-Roi, de ses ministres et toutes les personnes de sa Cour ; je me bornerai à annoncer en peu de mots que, le 6 de ce mois, jour de ma rentrée en cette ville, fut presque un jour de fête à laquelle tous les habitants ont pris part. On aurait dit que j'arrivais ici, messenger de paix et de bonheur pour tous. Mes premières communications avec le Pacha, faites dans le sens des instructions que Votre Excellence a daigné m'adresser à Marseille, m'ont paru le réconcilier avec l'Europe et surtout avec nous. »

Pendant ce long congé de six mois, la gérance fut assurée par Malivoire, qui avait été nommé vice-consul à Alexandrie le 11 février 1825. Drovetti avait fait désigner pour cette charge Regnault, consul à Saïda, mais ce dernier mourut en septembre 1827, avant de rejoindre son poste. Malivoire supplie, c'est le mot, le Département des Affaires Étrangères de lui laisser la gérance jusqu'au retour de Drovetti.

Au cours du mois suivant, le Ministère supprime le consulat du Caire, « ayant reconnu que le bien du service est intéressé à ce qu'un seul agent du Roi soit accrédité auprès du Pacha d'Égypte et réside successivement à Alexandrie ou au Caire suivant que ce Prince habite lui-même l'une ou l'autre de ces villes. Le vice-consul établi dans la première devra d'ailleurs y être maintenu pour délivrer les expéditions de nos bâtiments de commerce pendant l'absence du consul général. Mais il suffira de laisser au Caire un simple agent. »

On doit noter ici que Pillavoine, Drovetti et Malivoire assumèrent la gérance du consulat général de Russie en Égypte, du 25 novembre 1820 au 7 juillet 1827, soit pendant la rupture des relations diplomatiques entre l'empire du Tsar et la Turquie. Chose curieuse, Drovetti notamment envoya à Saint-Pétersbourg copie des rapports politiques adressés à son Ministre.

Drovetti eut pour tâche principale de négocier l'évacuation de la Morée par les troupes égyptiennes. Il eut finalement l'honneur d'être chargé par Mohammed Ali de rédiger la convention qui devait être signée par lui et l'amiral anglais Codrington, « dans le style et le sens qui le compromettraient le moins avec le Gouvernement ottoman ». Le Pacha témoigna sa reconnaissance à Drovetti en lui faisant don d'un des deux originaux de la dite convention.

La mission de cet éminent fonctionnaire, en poste en Égypte depuis plus d'un quart de siècle, allait prendre fin : il devait jouir de sa retraite en Italie, où il mourut en 1852. Pourquoi faut-il, en cette fin de carrière, qu'une mesquine jalousie ait poussé Drovetti à s'évertuer de faire échouer les recherches de Champollion? Par contre on lui doit l'envoi en France d'une mission scolaire égyptienne.

*
* *

Le 28 novembre 1828, le Ministre des Affaires Étrangères adressait à son successeur, Mimaut, la lettre suivante : « Le dérangement de la santé de M. Drovetti, consul général du Roi en Égypte, exige qu'il lui soit immédiatement accordé un congé, et d'un autre côté l'importance qu'offre en ce moment ce pays sous le rapport politique et commercial ne permet pas que nos intérêts soient confiés à un gérant ordinaire, mais seulement à une personne qui, par son expérience des affaires et des hommes, présente toutes les garanties

désirables. J'ai donc fait choix de vous, Monsieur, pour remplacer provisoirement M. Drovetti et je ne doute pas que vous ne saisissiez avec empressement cette occasion de donner des preuves de votre zèle pour le service du Roi dans un poste plus favorable au développement de vos talents que ceux où vous avez été jusqu'ici placé.»

Mimaut arrive à Alexandrie le 20 juin 1829, rencontrant à quelques lieues en mer Drovetti qui venait de s'embarquer. La correspondance va changer de ton, car le nouveau consul ne compte pas sur autrui pour faire valoir ses propres mérites : « Ma réception dans la ville, écrit-il, et ma présentation à Son Altesse le Pacha, qui, depuis la veille de mon arrivée, se promenait en mer sur une de ses frégates, a eu lieu avec tout l'appareil imaginable et tout le luxe du pays. J'ai été escorté par toutes les personnes qui composent ici la nation, sur tout mon passage depuis ma maison jusque dans la salle d'audience du Pacha, qui nous a prodigué à tous et à moi en particulier, les compliments, les gestes expressifs et les paroles affectueuses. Son Altesse a daigné me faire savoir depuis par ses grands officiers, car je ne dois pas faire à ma modestie le sacrifice de la vérité, que je lui paraissais au-dessus encore de ce qu'on lui avait dit, qu'elle était enchantée de moi, et qu'elle n'avait rien perdu.»

Laissons aux contemporains le soin de présenter Jean-François Mimaut. « C'est, déclare Michaud, un des hommes les plus distingués que la France ait eu dans le Levant ; il avait d'abord suivi à Paris la carrière des lettres, et il l'avait suivie avec succès, lorsque les emplois de la diplomatie sont venus réclamer son activité et ses talents. Consul à Venise, consul en Sardaigne, il a laissé partout d'honorables souvenirs ; la fortune encore plus que le choix des ministres l'avait placé provisoirement en Égypte, et son zèle, secondé par une habileté peu commune, l'a rendu nécessaire dans un pays où se traitent les affaires les plus importantes du

présent. M. Mimaut n'est pas seulement un diplomate habile, mais un ami très éclairé de l'antiquité, et il jouit de la plus haute considération dans ce pays». La médisante «Contemporaine» se sert de Mimaut pour éreinter Drovetti : «Heureusement que la France envoya, pour remplacer le consul de France, un homme de mérite, un homme sans fougue, sans emportement, un Français qui, par le seul contraste de la véritable dignité avec le caprice et la hauteur, aurait pleinement fait oublier M. Drovetti, si depuis longtemps la généralité des Français n'en eût vivement désiré le rappel.»

Un correspondant anonyme du consul général de Russie notait aussi, dès la venue de Mimaut, ses impressions favorables : «C'est un homme d'environ cinquante ans, figure ouverte et joviale, paraissant d'humeur facile et égale ; en un mot, c'est un homme du monde, dont l'esprit paraît orné et au niveau des idées du siècle. Reste à savoir si c'est un homme d'affaires. Dans tous les cas, les relations qu'on aura avec lui semblent devoir être agréables.» Merruau verra plus tard en lui «un honorable représentant de la France, qui jouissait à juste titre de la confiance du Vice-Roi, et qui avait dignement suivi la trace de ses prédécesseurs en contribuant à conduire l'Égypte dans les voies de la civilisation et du progrès.»

C'est donc un fonctionnaire de carrière : il est en réalité âgé de 55 ans ; il a fait jouer plusieurs pièces de théâtre et a publié un ouvrage historique sur la Sardaigne.

Peu de temps après son arrivée, il essaie par tous les moyens d'obtenir sa nomination au grade de consul général : «Le calcul typographique m'a fait reconnaître la matière de deux gros volumes in-8° dans ce que j'ai eu l'honneur d'écrire au seul ministère de Votre Excellence, écrit-il au Ministre, depuis 14 mois que je suis ici comme suppléant. Les occupations du gérant de ce consulat passent de beaucoup celles

de tous les consuls généraux titulaires de l'Égypte, et de plus d'une ambassade européenne. Le Vice-Roi, qui sait ce qui est à faire ici, me demandait ces jours derniers si la France le croit un plus petit prince que le bey de Tripoli, puisqu'elle envoie à l'un un chargé d'affaires, et à l'autre un résident consul général. J'ai tous les deux jours une heure ou deux assurément fort bien employées, à passer avec le Vice-Roi. Tous les deux jours au moins, j'expédie au Caire et j'en reçois un courrier. Il en est de même tous les huit jours pour Damiette. Je préside deux ou trois fois par mois les audiences du tribunal consulaire. Je suis président de l'administration de l'hôpital européen. Je ne compte pas la fatigue des voyages obligés du Caire, à travers les dangers du Nil et de ses rivages ; ici sont de rigueur une tête de bronze et une santé de fer. »

Le gouvernement de Louis-Philippe devait titulariser Mimaout, nommé consul général le 7 octobre 1830. Cette nomination posait la question de l'exequatur à délivrer par la Porte ottomane. Mohammed Ali songe déjà à son indépendance et c'est lui-même qui prend l'initiative de faire dire à Mimaout de demander une audience publique pour se présenter en sa nouvelle qualité. Lisons la dépêche de Mimaout : « Le Vice-Roi me dit très positivement qu'il n'avait pas besoin de *barat*, qu'il n'en voulait pas, que cette vieillerie était bonne pour des Puissances et des consuls dont il ne se souciait guère, mais que quand le roi des Français lui donnait un consul général en résidence près de lui, qui était un ami comme moi, c'était un devoir à lui de ne pas différer un instant de le recevoir et de lui rendre les honneurs qui lui sont dus. » Ainsi le nouveau consul général de France fut présenté à Mohammed Ali sans lettre de créance ni exequatur.

Cette satisfaction, que Mimaout croit naïvement s'appliquer à sa personne, ne l'empêche pas de geindre : « Les procès, les refus de paiement de la part des marchands levantins,

les facilités que leur donne la faiblesse des autorités locales, malgré la guerre que je leur fais pour ma part, les successions litigieuses à liquider, les faillites, les visites au Vice-Roi plus multipliées et plus longues depuis l'expédition de Syrie, tout concourt à m'accabler d'occupations et de travail.»

Cette lettre est datée du 28 novembre 1831 : l'armée égyptienne avait quitté le sol national depuis six semaines et marchait sur Saint-Jean d'Acre. Les victoires d'Ibrahim Pacha sont bien connues : naguère l'Europe avait exigé le départ des troupes égyptiennes de Morée, pour sauver la Grèce ; aujourd'hui elle va intervenir auprès de Mohammed Ali pour obtenir l'évacuation de l'Asie mineure. La chose fut jugée avec importance par le Gouvernement français puisqu'il crut bon d'envoyer un chargé de mission extraordinaire, le baron de Boislecomte.

Cette démarche n'était pas inutile, car les efforts de Mimaut n'étaient pas parvenus à ébranler la ferme résolution du Vice-Roi. Comme tant d'autres, le consul de France était sensible au charme de Mohammed Ali. N'avait-il pas écrit à son Département à la fin d'avril 1833 : « Tout-à-coup, j'ai vu les yeux du Pacha se remplir de larmes ; c'est un spectacle, une scène, une émotion sympathique dont le souvenir ne peut plus s'effacer de toute la vie d'un homme. »

Le consul général est avisé de la venue du baron de Boislecomte par une lettre du 8 avril 1833, destinée à calmer ses susceptibilités : « Cette mission ne doit avoir qu'une durée très limitée et n'est pas plus de nature à changer votre situation à Alexandrie qu'à jeter la moindre altération dans la confiance que le Gouvernement du Roi continue de placer, à si juste titre, dans vos lumières et votre dévouement. Ces explications suffiront, je n'en doute pas, pour vous faire apprécier le véritable caractère de cette mesure et pour vous rassurer complètement, si vous pouviez concevoir la plus légère inquiétude sur les dispositions bienveillantes du gou-

vernement du Roi à cet égard.» Les instructions délivrées à Boislecomte étaient également précises sur ce sujet : « Vous serez secondé dans vos démarches par le consul du Roi à Alexandrie, et sous ce rapport vous trouverez dans M. Mimaut tout l'appui, toutes les facilités que vous pouvez attendre de son expérience locale et l'excellente position qu'il a su prendre auprès de Mohammed Ali. »

Le baron de Boislecomte était plus jeune que Mimaut ; il avait derrière lui une brillante carrière qui s'était brusquement terminée avec la chute de Charles X. Il était tiré de sa retraite forcée pour accomplir cette mission. Il débarqua à Alexandrie le 29 avril et, détail pittoresque, il emprunta pour se rendre en ville « une voiture du Vice-Roi, qui avait servi à Napoléon en plusieurs occasions solennelles et portait encore les insignes de l'empire. » Dans ses premiers rapports, il rend compte au Département de la situation importante de Mimaut : « Par déférence pour la communication directe que le gouvernement du Roi m'avait faite de ses intentions, M. Mimaut s'est tenu à l'écart et m'a laissé agir seul dans cette négociation, mais outre qu'il eût été en état de la conduire aussi bien que qui que ce fût, il a sur moi l'avantage de connaître le pays, et si le Vice-Roi veut bien m'accorder quelque bienveillance, je ne saurais la comparer aux habitudes de confiance et de libre pensée qui existent entre M. le consul général et Mohammed Ali. »

Faisant ici l'historique du consulat général, je ne suivrai pas Boislecomte dans son rôle politique. Quelques jours avant son arrivée en Égypte, Mimaut envoyait à son Ministre la nouvelle suivante, le 9 mars : « A l'issue de notre audience d'hier, le Vice-Roi a réuni toutes les personnes qui se trouvaient en ce moment au palais pour leur annoncer que M. Boghos Youssouf était nommé bey, avec le grade de général, et ministre des Affaires Étrangères. Beaucoup de personnes attribuent à un moment de fierté cet acte que je savais être

décidé depuis plusieurs mois, mais qu'on croyait ajourné jusqu'au moment où il se trouverait ici plusieurs agents politiques titulaires. D'autres prétendent qu'il a pour objet de donner plus d'éclat à la réception de l'agent diplomatique d'Angleterre, le colonel Campbell, qu'on attend ces jours-ci, et d'honorer l'initiative qu'a prise le Gouvernement britannique.» Cette nomination de Boghos, le Vice-roi la notifiait par une communication faite en français à tout le corps consulaire.

Évidemment Mohammed Ali avait son idée, et c'est à Boislecomte lui-même qu'il fait ses confidences : « M. Campbell, agent politique anglais, vient demain me présenter M. Thurburn, consul de Sa Majesté britannique ; quand donnerez-vous aussi à M. Mimaut un caractère politique ? Voulez-vous que je vous dise ce qui arrivera ? C'est que non seulement vous vous êtes laissé devancer par l'Angleterre, mais vous le serez par l'Autriche et par la Russie elle-même. »

La question préoccupe Mohammed Ali, qui tient à la chose parce que ce geste de la France donnerait un poids singulier à son indépendance. Boislecomte renseigne ainsi son Ministre le 29 juin : « J'ai eu l'honneur de voir plusieurs fois Son Altesse. Un des objets sur lesquels elle s'est proposée d'attirer surtout mon attention et de fixer celle du gouvernement du Roi est de procurer à sa nouvelle existence une sorte de sanction plus solennelle de l'Europe, par l'établissement d'un corps diplomatique à Alexandrie. Elle allègue toujours en sa faveur l'exemple donné par l'Angleterre et prétend que cet exemple ne tardera pas à être suivi par l'Autriche et par la Russie. « En prenant vous-même ce parti, m'a dit le Vice-Roi, « vous ne compromettez rien. Car pourquoi n'auriez-vous pas « la même liberté que l'Angleterre de me donner cette preuve « de bienveillance, et vos affaires ici en iront beaucoup mieux, « c'est moi qui vous le promets. Il devient nécessaire que la « position de votre agent soit plus relevée qu'elle ne l'est.

« Car c'est désormais par son canal que devront me parvenir
« les réclamations de vos consuls de Candie et de Syrie. Il faut
« donc qu'il y ait une différence dans le grade et dans la
« position. Quant à ce que je consente jamais à recevoir une
« réclamation d'un de vos agents de Syrie par l'intermédiaire
« de Constantinople, vous sentez que c'est une idée à laquelle
« je ne saurais m'arrêter un instant. » Les consuls d'Angle-
terre et d'Autriche parlent dans le même sens à Boislecomte
et notamment le premier ne met pas en doute que M. Mimaut
ne dût prochainement recevoir le titre de chargé d'affaires.

Que l'indépendance de Mohammed Ali soit liée au caractère
diplomatique des agents accrédités auprès de sa personne,
c'est d'une grande logique. Mais il est possible que Mimaut
lui-même y ait vu un avantage de carrière, du moins les con-
temporains l'ont imaginé : « Si M. Mimaut, écrit le 9 novembre
1836 le consul de Russie Duhamel, n'est pas celui qui a le
premier suggéré à son Gouvernement l'idée de fonder une
dynastie égyptienne, du moins il a saisi ce projet avec ardeur
et lui a donné tous les développements dont il était susceptible.
M. Mimaut est entièrement dévoué au Vice-Roi, dont il a
depuis longtemps épousé la cause. En agissant dans les inté-
rêts de ce dernier, il travaille d'ailleurs à son propre avan-
cement, car il espère qu'aussitôt que Mohammed Ali sortira
de la catégorie ordinaire des Pachas, lui aussi échangera son
titre de Consul général contre celui de Ministre résident. »

A cette date, Mimaut se trouvait en congé en France depuis
plus de six mois ; il devait mourir pendant ce congé, le 31 jan-
vier 1837. Rappelons ici qu'on lui doit les négociations rela-
tives à la cession et à l'expédition de l'obélisque de Louksor.

Le 14 juin 1836, était arrivé en Égypte Ferdinand de
Lesseps, le fils de Mathieu Lesseps, pour assumer la gérance.
Le futur fondateur du canal de Suez avait été nommé élève
vice-consul le 4 octobre 1831 pour le poste d'Alexandrie, et
promu vice-consul le 22 mai 1833.

En recevant l'intéressé à l'Académie française, le 23 Avril 1885, Renan lui rappelait le souvenir suivant : « Vos vues à l'égard du percement du canal de Suez dataient d'un incident de votre arrivée en Égypte. Vous veniez d'un pays parfaitement sain ; vous entriez dans un pays plein de maladies ; et, selon une logique qui n'a pas changé jusqu'à nos jours, on vous fit faire une longue quarantaine à Alexandrie. Le consul, M. Mimaut, pour diminuer l'ennui de votre séquestration vous apporta quelques volumes du grand ouvrage de la commission d'Égypte, en vous recommandant surtout le mémoire de Lepère sur la jonction des deux mers. C'est ainsi que fîtes connaissance avec l'isthme et son histoire. Dès lors l'ambition de réaliser ce que d'autres avaient rêvé s'empara de vous. »

C'est encore le consul de Russie qui signale le débarquement de Ferdinand de Lesseps et en profite pour dauber sur Mimaut : « M. de Lesseps a eu, dès son arrivée, les honneurs d'une sérénade et hier ses nationaux en masse ont été le complimenter sur la Légion d'honneur qu'il avait obtenue, et surtout sur ce que son caractère ferme et dévoué leur assurait d'être mieux protégés en Égypte. M. Mimaut se consolera de cette double manifestation, en embarquant une superbe collection d'antiquités égyptiennes, dans laquelle les savants trouveront les tables chronologiques d'Abydos, qu'un vandalisme, dont on peut heureusement citer de rares exemples en Égypte, enrichira en attendant le musée particulier du Consul général de France en Égypte. »

Cette dernière insinuation n'a pas de quoi surprendre : tous les membres des divers corps consulaires se constituaient alors des collections d'antiquités. J'ai déjà mentionné le cas de Thédénat-Duvent : l'activité de Drovetti en cette-matière n'est que trop connue. C'est le moment de signaler qu'un papyrus magique grec du Musée du Louvre porte le nom de Mimaut.

De son côté, un général polonais formule sur Mimaut ce jugement : « C'est un homme équitable, mais quant à l'adresse, il ne paraît pas en posséder beaucoup ; par contre, en sa qualité de Français, il a passablement de forfanterie qui le caractérise, pas tant personnellement, mais comme représentant de la France. » Cet aplomb pouvait bien être personnel. C'est ainsi que Mimaut répond à un message du Ministre des Affaires Étrangères, parvenu avec quelque retard : « J'éprouve la satisfaction de voir que j'avais prévu, grâce à la parfaite connaissance que j'ai tant du pays et de son maître que des intentions et des principes du Gouvernement de Sa Majesté, les instructions que vous me donnez et même presque toutes les démarches que vous me prescrivez de faire. »

Mais ce sont là petits côtés sans importance réelle. Je désire quitter Mimaut en montrant sa fine perspicacité. Il a prévu en 1834 l'indépendance égyptienne, tout comme Drovetti avait senti la gloire future de Mohammed Ali : « L'action commerciale de l'Égypte est étroitement liée à la nationalité que Mohammed Ali a eu le grand art de créer. C'est en ceci que Mohammed Ali s'est montré véritablement habile. Évitant de soustraire l'Égypte à la domination de la Porte par des tentatives de rupture violente, il s'est contenté d'user les liens de sujétion par la nationalité qu'il a reconstituée en Égypte. Brisée sous les coups du grossier despotisme qui a pesé pendant plus de deux siècles sur ce malheureux pays, cette nationalité s'est recomposée de nos jours dans les armées de Mohammed Ali, toutes formées de soldats égyptiens, dans une marine imposante servie exclusivement par des matelots égyptiens, enfin dans l'administration entièrement égyptienne qui exerce l'autorité publique dans toutes les localités rurales de l'Égypte. »

Gaston WIET.

(à suivre.)

LA MÉDECINE ÉGYPTIENNE

AU TEMPS DES PHARAONS.

Les sources historiques et la littérature médicale de l'Égypte ancienne sont certainement incomplètes et parfois obscures. Cependant leur variété permet d'en dégager les idées essentielles et d'en fixer les limites.

*
* *

Il y a peu de renseignements sur les connaissances anatomiques des médecins égyptiens, cependant ils devaient certainement en avoir des principes clairs et précis. L'historien Manéthon, ancien archiviste du Temple d'Héliopolis, rapporte que dès les premières dynasties les Rois d'Égypte avaient ordonné les recherches anatomiques et la pratique des dissections. Le Pharaon Athothis lui-même, fils de Ménès, avait été initié à la médecine et aurait écrit un traité d'anatomie ! Un autre Roi, Tosorthros de la III^e Dynastie avait étudié ces sciences. Mais seuls d'infimes fragments de papyri traitant d'anatomie ont été découverts et l'on ne peut faire que des suppositions sur l'état réel de cette branche de la médecine.

Le Papyrus médical de Berlin donne quelques précisions anatomiques ; le papyrus Ebers traite de la circulation du sang, de l'importance de l'examen des divers pouls. Les Égyptiens savaient d'ailleurs si bien pratiquer les embaumements qu'il est impossible d'admettre qu'ils ignoraient tout de l'anatomie et de la physiologie.

Ce que nous connaissons de cette science dans l'antiquité égyptienne nous fait admettre qu'elle possédait les mêmes principes que la physiologie védique ; elle permet de mieux comprendre la conception même de l'être humain pour les Égyptiens.

*
* * *

Comme les Chinois et les Indous, ils pensaient que l'Être humain était une entité complexe.

Pour eux, le corps physique de l'homme ou *khat*, essentiellement transitoire et corruptible, était animé par le fluide vital *ankh*, qui correspond au *prâna* des Indous. Ce fluide vital avait un support spécial, le double éthérique ou *ka*, image subtile et parfaite du corps physique. D'ailleurs pour les Égyptiens toute chose a son *ka*. En Grèce on appelait ce double, *eidôlon*, l'ombre. — A côté du corps et de son double, l'être humain des Égyptiens possédait un cœur immortel ou *ib* véritable âme « animale » de l'homme.

Trois autres principes étaient décrits : l'intelligence ou *ba*, principe mental, essence même du *ka*, et que certains égyptologues ont comparé à la *psyché* des Grecs, cette âme qui était symbolisée par le vol d'un oiseau ou une fleur de lotus.

Le *khaibit*, « ombre très subtile », était l'âme spirituelle, épervier d'or entourant de son atmosphère brillante l'étincelle divine ou *akh*, esprit parfait et éternel, en perpétuelle contemplation de la splendeur divine qu'elle poursuit comme un faucon qui s'élance vers le soleil. Aussi cette étincelle

divine, cet *akh*, « vainqueur de la mort et pareil lui-même à l'étincelante étoile du matin » peut-elle affirmer : « je suis hier, aujourd'hui et demain, et j'ai le pouvoir de naître à nouveau » ! (*Livre des Morts*, chap. XV et LXIV.)

*
* * *

Cette analyse montre l'analogie des doctrines orientales, leur croyance fondamentale en l'immortalité de l'âme, elle éclaire l'ensemble des systèmes médicaux de l'Égypte ancienne.

Si les documents anatomiques sont rares, il existe au contraire des éléments importants de chirurgie.

Dès l'Ancien Empire on peut retrouver des dessins chirurgicaux et des textes décrivant de nombreuses opérations, telles la circoncision et la castration, la trépanation, les incisions d'abcès et l'extirpation des tumeurs.

D'après Pline et Dioscoride les chirurgiens égyptiens, spécialisés parmi les prêtres médecins, savaient faire des anesthésies locales, à l'aide de la poudre de pierre memphite mêlée à du vinaigre.

Avant d'opérer, le chirurgien faisait un examen complet du malade. Il tâtait les divers pouls, établissait le diagnostic et le pronostic (Papyrus d'Edwin Smith).

Voici quelques indications chirurgicales tirées du papyrus d'Edwin Smith :

« En cas de fracture du crâne sous la peau, ouvrir au point contus et relever les fragments enfoncés ».

En cas de fracture des membres, « immobiliser », dans des appareils, — dont plusieurs ont été retrouvés par Elliot Smith. — Ces appareils à fractures étaient composés de tiges de bois amincies, enveloppées de bandelettes de toile, fixées à l'aide de nœuds de roseaux.

Les brûlures étaient traitées à l'aide d'emplâtres de miel,

d'huile et de graisse. Pour calmer le malade, on lui récitait des incantations magiques (Papyrus de Londres, Papyrus de Leipzig).

Les lipomes étaient excisés, de même que les anthrax de la nuque : « Si tu examines une personne avec un gonflement de la nuque, qui souffre des deux épaules et de la tête, qui a la nuque raide et pesante de sorte qu'elle ne peut pas regarder son ventre et qu'elle est comme paralysée, alors dis : « Elle a une tumeur à la nuque. » Tu la traiteras par le couteau et tu cautériseras (« brûle par le feu ») pour empêcher de saigner, mais veille à éviter les vaisseaux sanguins. . . » (Papyrus Ebers).

Ainsi, après un interrogatoire détaillé et un examen complet du malade, avec la recherche de tous les signes objectifs, palpation, sondage des plaies, mobilisation des parties, et observation du cœur au moyen du pouls, le diagnostic est formellement posé :

« Tu diras à son sujet : « c'est . . . », puis le pronostic est discuté : s'il est favorable : « c'est un mal que je traiterai », — s'il est douteux : « c'est un mal que je combattrai », — s'il est défavorable : « c'est un mal pour lequel il n'y a rien à faire ».

Le Papyrus Edwin Smith a encore permis de déterminer le sens de six expressions cliniques consacrées aux diverses possibilités de lésions traumatiques des os :

Le *tehen*, fissure osseuse bénigne ; le *peshen*, fente osseuse ; le *heseb*, fracture en bois vert ; le *sed*, éclatement d'un os plat ; le *sehem*, fracture par écrasement ; la *nerout*, contusion vertébrale.

A ces distinctions subtiles, datant de plusieurs millénaires, s'ajoutent des descriptions de « phénomènes paralytiques des membres, de la face, des organes des sens, consécutif aux lésions crâniennes et vertébrales, la première allusion aux contractures hémiplegiques (où le blessé a « les ongles au milieu de la paume » et « marche en traînant la plante du

ped)», aux troubles de langage, à l'aphasie (cas 20), à l'incontinence d'urine, au priapisme et à la spermatorrhée dans les lésions des « vertèbres du milieu du cou », à la crépitation dans les fractures, à la méningite traumatique, au tétanos » (1).

La thérapeutique est souvent sage, prudente, évitant avant tout de nuire : « Le mettre au régime ordinaire, sans lui donner de médicaments », dit un texte médical. Les plaies sont pansées et suturées, la position assise recommandée pour les blessures du crâne, les trépanations.

Le traitement des fractures des os du nez, la réduction de la luxation de la mâchoire inférieure sont *identiques* dans leurs lignes essentielles aux techniques contemporaines. Et même la restauration faciale, chirurgie esthétique, avait déjà débuté en Égypte.

*
* * *

A côté de la chirurgie générale, l'otologie, l'ophtalmologie étaient très développées. Le « Livre des Yeux » est la partie la plus importante du papyrus Ebers. La conjonctivite, l'iritis, les taies de la cornée, l'ectropion, l'orgelet, la cécité y étaient décrits à côté de nombreux maux plus ou moins bien déterminés.

En outre, les médecins aidaient les femmes égyptiennes, réputées pour leur élégance à embellir leurs yeux ; ils leur fournissaient deux cosmétiques, le vert et le noir, pour s'assombrir les sourcils et les paupières, et, lorsqu'il le fallait, leur procuraient un produit qui faisait pleurer et donnait au regard un éclat remarquable !

(1) FOURNIER-BEGNIEZ, *La Médecine des Égyptiens*, dans *Histoire de la Médecine* de L. de Juel-Larostine, p. 114, t. 1.



L'obstétrique et la gynécologie étaient elles aussi deux sciences développées (Papyrus Ebers et Papyrus de Berlin).

La parturiente égyptienne ne prenait pas la position horizontale pour accoucher, mais se tenait accroupie sur un lit ou sur une natte les jambes repliées sous elle, ou s'asseyait sur la chaise obstétricale à large échancrure intérieure, ou sur un siège spécial formé de trois pierres en fer à cheval, probablement recouvertes de coussins et sur lesquelles la femme pouvait s'asseoir ou s'agenouiller, en laissant au-dessous d'elle un espace suffisant pour les manœuvres obstétricales. On a retrouvé dans des temples trois bas-reliefs représentant des accouchements. L'un provient du temple à terrasses de Deir el-Bahari, sous le portique de la naissance, consacré à la Reine Hatshepsout ; un autre se trouve dans la salle de la naissance du Temple de Louqsor, consacré au pharaon Aménophis III, et représente l'accouchement de la Reine Mautem-Ouia, dont tous les détails sont parfaits.

Les femmes d'Égypte considéraient comme un honneur d'allaiter leurs enfants et avaient la réputation d'être des mères exemplaires. Elles se mariaient jeunes ; souvent c'était un de leurs proches parents qui les demandait en mariage, souvent même le frère épousait sa sœur.

Ces mariages consanguins étaient la règle dans les familles nobles et royales. Il ne semble d'ailleurs pas que leur race en ait été diminuée. Au contraire il est possible de suivre de nombreuses générations de certaines dynasties royales dont toutes les unions étaient consanguines et qui n'en avaient pas moins été très prospères, comptant parmi leurs membres des conquérants ou des sages, des artistes ou des bâtisseurs d'Empire.

*
* *

Dans le domaine de la pathologie générale, les textes médicaux signalent des anémies, l'ankylostomiase, le paludisme, certaines entérites, la polyurie, l'hématurie « d'Égypte », probablement bilharzienne, la filariose, et toutes les affections parasitaires, la lèpre, la goutte, les maladies de l'estomac, les névralgies, l'angine de poitrine . . .

Les fresques des monuments dépeignent aussi des formes d'achondroplasia, de stéatopygie, de paralysie infantile, de pied bot, de mal de Pott ! . . . etc.

Pour traiter toutes ces affections médicales, les médecins d'Égypte se servaient sans doute de la très riche collection de produits pharmaceutiques que les laboratoires des temples préparaient :

Métalloïdes, métaux, sels, alcali, végétaux très nombreux (absinthe, acacia, ache, ail, aloès, amande, aneth, anis, apilanie, camomille, colchique, chélidoine, encens, endive, fenugrec, figuier, genièvre, gentiane, grenadier, hachich, indigo, jusquiame, lin, lotus, mandragore, menthe, moutarde, myrrhe, noix de galle, noix de muscade, nigelle opium, palmier à dattes, pistaches, raifort, ricin, résines, safran, scille, styrax, tamarin, thym, térébenthine, vin, vinaigre), les huiles végétales, le miel et le lait, de même que de très nombreux produits animaux : polypharmacie qui servait de base à la pharmacie galénique, d'où son intérêt historique.

*
* *

Mais, à côté de cette polypharmacie, les médecins égyptiens utilisaient très souvent et peut-être même avec prédilection les incantations magiques et les exorcismes.

C'est qu'en Égypte comme dans tout l'Orient, médecine et magie ne faisaient qu'une seule et même science et ceci d'autant plus que le médecin était un prêtre, un magicien.

Aussi les incantations médicales étaient-elles d'un usage constant, leur pouvoir réputé.

En voici quelques exemples fragmentaires :

« . . . Ô Isis ! grande déesse des incantations, délivre-moi de tout ce qui est mal, de la douleur et des choses cruelles ; délivre-moi du Dieu de la souffrance, de la mort, de l'obsession qui me pénètre ; délivre-moi, libère-moi comme ton fils Horus fut délivré et libéré. Car j'ai traversé le feu, j'ai émergé de l'eau, je ne suis pas tombé dans les pièges du jour . . . »

Pour guérir des morsures de scorpion, le médecin serviteur du Dieu et premier kher-heb, récitait la formule magique suivante :

« Ô Râ, viens vers ta fille, qu'un scorpion a mordu sur le chemin solitaire ! Ses cris montent jusqu'au ciel . . . »

« Le poison a pénétré ses membres et coule à travers sa chair, elle tourne sa bouche contre lui . . . » Et Râ lui répondait alors par la voix du magicien : « Ne crains rien, ne crains rien, ma charmante fille ; vois, je me tiens derrière toi. C'est moi ; j'abats le poison qui est dans tous tes membres . . . »

Pour terrifier les crocodiles, le kher-heb s'écriait :

« Osiris gît dans l'eau, et l'œil d'Horus est près de lui, le grand scarabée s'étend sur lui . . . »

« Celui qui gît dans l'eau en sort sain et sauf ; celui qui s'approche de celui qui est dans l'eau s'approche de l'œil d'Horus. Arrière, vous, animaux aquatiques ! . . . Ne levez pas votre face, vous, animaux aquatiques, quand Osiris passe près de vous . . . O vous habitants de l'eau, votre bouche est fermée par Râ, votre gorge est bouchée par Sekhmet, votre langue est coupée par Toth, vos yeux sont aveuglés par le Dieu de la magie ! . . . Ce sont ces quatre Dieux qui protègent Osiris ; ce sont eux qui protègent celui qui gît dans l'eau, tous les

hommes et tous les animaux qui gisent dans l'eau ! Aujourd'hui ! » (Stèle de Metternich).

Et très souvent le nom du malade était introduit dans l'une de ces incantations, car : « l'homme dont le nom est prononcé demeure en vie ! »

*
* *

A côté des remèdes pharmaceutiques, des incantations magiques dont l'effet psychique, psychothérapique est certain, la diététique jouait un rôle bienfaisant et l'hygiène prescrite était parfaite.

Cette diététique, essentiellement végétarienne, comportait surtout du pain complet, des légumes et des fruits, des graines d'amandes et de noix. L'eau était la boisson principale, et le lait. Mais à l'époque de la décadence de l'Empire, les Égyptiens avaient pris l'habitude de boire du vin et de la bière d'orge, que les prêtres et les médecins interdisaient d'ailleurs. Car les écritures sacrées déclaraient néfastes pour l'homme le vin comme aussi les fèves, l'ail et l'oignon, légumes impurs, les viandes de certains animaux, celle du porc, animal immonde, et des poissons à chair aphrodisiaque. Conseils pleins de sagesse sous un climat favorisant les congestions et les affections parasitaires. D'ailleurs au temps de sa grandeur, le peuple égyptien était d'une belle sobriété, la propreté était l'une de ses qualités essentielles, la pureté inspirait sa morale. Et les médecins égyptiens, obéissant au code sacré de leurs temples, connaissaient leurs responsabilités, leur rôle d'éducateurs.

*
* *

Aussi bien, la civilisation égyptienne laisse-t-elle au monde les plus superbes témoins de sa perfection et de sa grandeur passée, tant dans les ruines silencieuses de ses temples et

de ses tombeaux que dans ses écrits hiéroglyphiques, témoignés vivants de ses connaissances dans la richesse de ses peintures, leurs nuances exquises, la délicatesse et la fermeté de ces fresques, dans sa morale si pure, et juste, dans son grand amour de la lumière et sa foi dans la puissance du verbe créateur.

Sa médecine, vivante, riche, complète, devait inspirer tout le bassin méditerranéen. Les Grecs allaient chercher en Égypte la source de toute sagesse et des vérités éternelles — et c'est ainsi que Pythagore lui-même s'y était rendu pour y méditer, y être initié aux traditions sacrées — et son message universel de noblesse et de pureté.

Son inspiration, si belle, si élevée, demeure encore aujourd'hui. Point culminant dans l'histoire de la médecine, elle sut réaliser la synthèse entre la science subjective, la science de l'esprit et la science objective et rationnelle. Par l'ampleur de ses connaissances, surtout chirurgicales, sa systématisation, son développement dans les collèges sacerdotaux qui rappellent nos universités modernes, elle détermina l'évolution des sciences et de la civilisation méditerranéenne.

*
* * *

Le chercheur, qui contemple de nos jours ces grands vestiges du passé, qui médite sur l'histoire prodigieuse du grand fleuve nourricier de l'une des plus glorieuses civilisations humaines, demeure dans l'admiration.

L'Égypte a toujours été liée au destin de l'humanité, souvent aussi son destin a été marqué par les grandes luttes qui depuis les origines ont opposé les forces de la lumière et les forces des ténèbres. — Le temps n'est pas éloigné où les tonnerres des combats s'ajoutaient à l'inclémence de ses sables, où le silence brûlant de ses déserts connaissait le

grondement infernal de la guerre. Mais la bataille s'est éloignée. Le vent a passé.

Sur les bords du Nil aux eaux d'améthyste, l'air dansant répand la lumière et la joie chante dans les floraisons des flamboyants. Dans l'air fin du matin, les grandes Pyramides semblent aux premiers rayons du jour s'éveiller à nouveau, leurs vieilles pierres rayonnent de vie. Et l'antique invocation renaît dans les mémoires et dans les cœurs :

« Combien belle ton apparition à l'horizon du ciel, ô soleil vivant, qui as vécu le premier ! Tu t'es levé à l'horizon oriental du ciel et tu remplis chaque pays de ta beauté. Tu es beau et grand, tu étincelles et tu es au-dessus de tout pays. Tes rayons entourent les pays autant que tu en as créé ; tu les pénètres jusqu'à leur extrémité et tu les enchaînes de ton amour pour le Roi.

« Tu es celui qui fait fructifier les entrailles de la femme, qui met la semence en l'homme, qui nourrit l'enfant dans le ventre de sa mère et qui le calme pour qu'il ne pleure pas, tu es une nourrice dans le sein maternel !

« Tu es celui qui donne le souffle à toutes tes créatures . . .

« . . . Les yeux contemplant ta beauté ! » (Hymne au Dieu Unique et Créateur provenant du tombeau du prêtre Aï de Tell el Amarna.)

. . . Cependant, à travers le grand drame contemporain apparaissent les signes certains d'une ère nouvelle, d'une civilisation plus humaine, plus digne de la sagesse antique, renouvelée.

D^r André BRUNEL.

LA JOUTE ORATOIRE DANS LE DRAME GREC. (FIN).

LE PROCÈS DES DANAÏDES⁽¹⁾.

« Parties des bouches sablonneuses du Nil et des lieux voisins de la Syrie », et les mers traversées, les cinquante filles de Danaüs débarquent en Argolide. « Ce n'est ni pour un crime, ni par l'effet d'un arrêt public » qu'elles ont pris le chemin de l'exil, mais « pour éviter les liens abhorrés d'un hymen incestueux où » prétendent les « engager les cinquante fils d'Egyptus », leurs cousins.

Danaüs, leur père, leur conseil et leur chef, « a pesé leurs maux : le plus léger à ses yeux a été de fuir précipitamment au travers de la plaine liquide et de venir aux rivages d'Argos d'où sa race se vante de tirer son origine par cette génisse

(1) Les passages entre guillemets sont empruntés aux *Suppliants* d'Eschyle, traduction Louis Humbert, éditée par Garnier Frères.

qu'un taon força d'errer, et que le tact seul et le souffle de Jupiter rendirent féconde.»

Donc, sous la conduite de Danaüs, elles arrivent à Argos, portant les « armes des suppliants », des « rameaux sacrés entourés de bandelettes ».

Elles conjurent le roi Pelasgus de « repousser dans les mers l'essaim audacieux des fils d'Égyptus et leur navire trop obéissant à la rame, avant qu'ils n'aient mis le pied sur le sable du rivage ».

Mais voici qu'à la tête d'une troupe de soldats égyptiens se présente le héraut.

« À l'approche des maux qui les menacent, les filles de Danaüs poussent des cris aigus. » C'est, en effet, par la force que le héraut entend les ramener sur les vaisseaux.

Encore faut-il compter avec le Roi Pelasgus. Celui-ci représente au héraut que le procédé est peu juridique. Sur quoi, le héraut indique les raisons sur lesquelles il fonde sa demande en extradition.

Mais Danaüs ne se laisse point impressionner pour si peu. Il invoque ses origines et les lois de l'hospitalité.

LES DÉBATS.

LE HÉRAUT. — Ma plaidoirie tiendra en quelques mots. Le point de droit est si élémentaire qu'il suffit de l'indiquer. « En quoi blessé-je ici la justice ? » Est-ce un crime que de vouloir reprendre « un bien perdu ? » Me réclamant de nos dieux indigètes et de nos lois, je conteste à celui qui règne sur cette contrée le droit « de retenir ces femmes sur qui le sang donne des droits à mes maîtres. » Tel est mon raisonnement, qui emporte la conviction. Si vous vous y rendez,

j'en serai fort aise. Autrement, « Mars en jugera, sans appeler de témoins, sans admettre de composition ».

DANAÛS. — Descendantes d'une génisse céleste, mes filles se glorifient d'une origine argienne. Et ceci je le prouverai sans peine. « Ne dit-on pas qu'ici, dans l'Argolide, naquit jadis la prêtresse de Junon, Io, qui, comme l'atteste si haut la renommée, quoique mortelle, reçut Jupiter dans ses bras? » Junon, découvrant ces amours, en conçut une jalousie féroce. « Elle changea sa rivale en génisse », mais Jupiter, inventif, para le coup en se métamorphosant lui-même en taureau. Junon ne céda pas les armes pour si peu. Par le truchement d'un taon bénévole, elle piqua Io qui, sous l'aiguillon, bondit, se lança au flot et gagna l'Égypte à la nage. « Ce fut près de Memphis, à Canope (1), que Jupiter, par son tact seul, la rendit mère. Et l'enfant divin, né d'une génisse, fut Epaphus », qui engendra Libye, qui fut père de Belus, lequel eut deux enfants : Egyptus et moi Danaüs, qui vous parle.

Ce sont donc des Argiennes qui cherchent en ces lieux refuge. Leur droit à l'hospitalité est certain.

Maintenant, pourquoi mes filles sont-elles ici? Pour ne point épouser les fils de mon frère Egyptus qui les veulent contraindre à un incestueux hymen. Leur loi, il est vrai, les y autorise. Mais ces lois sont strictement territoriales. A Argos, elles sont impuissantes. C'est pourquoi tu ne saurais, Pelasgus, livrer mes filles « qui fuient au loin une violence impie », tu ne saurais permettre, « maître souverain de ce pays, que, sous tes yeux », elles soient « arrachées d'un séjour habité par les dieux », tu ne saurais souffrir que « des suppliantes soient, comme un vil troupeau, tirées par force du pied de ces statues, et traînées par leurs habits et leurs voiles ».

(1) La géographie d'Eschyle est, on le voit, quelque peu incertaine. Il ne nous paraît point, en effet, qu'Aboukir soit un faubourg du Caire.

LE JUGEMENT

Attendu qu'il sied que les citoyens « respectent toujours ce qu'ils doivent respecter et qu'un gouvernement sage et prévoyant règle leur ville » ;

Que, « au lieu d'armer le dieu de la guerre », il est désirable qu'« ils terminent équitablement, sans désastre, leurs différends avec les étrangers » ;

Que, cependant, « respecter ce qui vient de nos pères est un des trois préceptes gravés sur les tables de l'auguste justice » ;

Que le respect dû, dans la circonstance, aux Danaïdes est ainsi commandé et par leur origine, qui est argienne, et par les lois sacrées de l'hospitalité ;

Que, sans doute, leur cœur y ayant consenti, nul n'eût pu s'opposer à ce qu'elles suivissent les fils d'Egyptus ;

Mais que, leur cœur s'y étant refusé, on ne saurait les y contraindre ;

Que ce principe ne pouvant souffrir de discussion, il s'ensuit que la présente décision qui l'applique « est fixe et irrévocable » ;

Par ces motifs :

Héraut, « pars, ôte-toi de mes yeux » !

LE PROCÈS DE PROMÉTHÉE⁽¹⁾.

Il est des causes qui échappent à toute juridiction. Le principe de la responsabilité civile ou délictuelle ne vaut, en effet, que dans les rapports humains. Quand les dieux se plaisent à tourmenter les mortels, leur caprice fait loi. « Car tel est mon bon plaisir » : cette désinvolte formule de l'absolutisme implique la carence judiciaire. On peut transiger avec les princes, leur arracher une *magna carta*. Mais comment faire entendre raison aux immortels, comment les ramener à résipiscence, comment même discuter avec eux ? Cependant, la clameur qui s'élève vers les cieux impassibles suscite quelque écho dans la conscience humaine régée, selon le mot d'Antigone, par des « lois qui ne sont point écrites et qui ne sauraient être effacées ». Celles-ci régissant, semble-t-il, une éthique objective, découlant elle-même de l'élémentaire logique, subordonneraient le châtement à la faute... C'est pourquoi, par cela même que vouée jusqu'à la consommation des siècles au déni de justice, la plaidoirie de Prométhée n'en est que plus pathétique.

Aussi bien, nous a-t-il plu, feuilletant notre Eschyle, de reconstituer ce sublime et vain morceau d'éloquence et de nous faire l'écho de la sympathie du public.

Mais est-ce là que se terminera notre besogne ? N'est-ce point sous le signe de la déformation professionnelle que nous

(1) Les passages entre guillemets sont empruntés au *Prométhée* d'Eschyle, traduction Louis Humbert, éditée par Garnier Frères.

avons abordé la chronique de ces causes insignes? Aussi bien, ne s'étonnera-t-on peut-être pas outre mesure que, nous étant penché sur le dossier, l'impérieux désir se soit emparé de nous de nous susciter d'office, si présomptueuse que la tâche puisse paraître, l'avocat de Jupiter.

Aux raisons inspirées de l'éthique que développa Prométhée, nous opposerons des arguments de poids tirés de la *Théogonie* d'Hésiode.

Ces libertés prises avec le drame eschylien, la querelle sera ramenée sur le plan de la joute oratoire, objet de notre inlassable complaisance.

LES FAITS

Prométhée a dérobé le feu du ciel pour en faire don aux humains. Irrité par ce pieux larcin grâce à quoi fleuriront sur terre les sciences et les arts, Jupiter condamne le Titan à être cloué sur un pic du Caucase où un vautour lui dévorera le foie. Exécuteurs de ses œuvres de justice, la Force et la Violence, conduites par Vulcain, qui n'en peut mais, s'acquittent prestement de leur tâche. Océan se présente devant le supplicié : il s'offre de s'entremettre auprès du souverain des dieux ; que le Titan exprime sa contrition et il intercédiera. Mais c'est mal connaître Prométhée. Fièremment, il repousse l'offre. La question est pour lui de savoir s'il a tort ou raison, s'il est coupable ou innocent. Que sa condamnation n'ait point été précédée d'une instruction quelconque, voilà contre quoi il s'insurge. Son corps est rivé au roc, soit ! Mais sa parole est libre. Se faisant de son pic une tribune, il prononce sa harangue. En guise de réplique, Jupiter lance sa foudre et réduit au silence l'impénitent plaideur.

Ainsi les choses se passèrent dans le drame d'Eschyle.

Pourtant, s'il faut tout dire, il courait sous le manteau une autre version du dénouement. A en croire notamment Lucien de Samosate, Prométhée, justifiant pour la circonstance son nom de clairvoyant, se tira d'affaire en disant à Jupiter la bonne aventure. L'Olympien se proposait à ce moment de s'unir à Thétis. Le Titan, perçant son projet, l'en dissuada : « Garde-toi bien, lui dit-il, d'avoir aucun commerce avec la fille de Nérée ; si elle devient grosse de toi, l'enfant qu'elle mettra au monde te traitera comme tu as traité Saturne (1). » Tout comme un homme, un dieu avisé en vaut deux. Fort aise d'avoir conjuré sa perte, Jupiter, reconnaissant, donna sur le champ l'ordre à Vulcain de délivrer Prométhée. Mais, est-il besoin de le dire ? ce dénouement jure trop avec le caractère de Prométhée pour mériter créance. Voyons-y un simple ragot du satirique, — et tenons-nous — en à la version officielle.

LES DÉBATS.

LA PLAIDOIRIE DE PROMÉTHÉE.

« Subissons courageusement l'arrêt du destin... Ce sont les dons que j'ai faits aux mortels qui m'attirent tant de rigueur. J'ai dérobé le feu céleste ; je leur en ai fait part ; et ce présent est devenu pour eux le principe de tous les arts, la source de mille avantages : voilà le crime pour lequel je suis enchaîné et exposé sur cette roche à toutes les injures de l'air. »

Mais avant de m'étendre sur ce que me doivent les humains, qu'il me soit permis de dire un mot sur ce que me doit Jupiter.

(1) *Dialogues des dieux*, traduction Louis Humbert, éditée par Garnier Frères.

« Par moi, par mes avis, il sut précipiter dans les noirs et profonds abîmes du Tartare l'antique Saturne avec tous ses défenseurs. Après un pareil service, voilà l'indigne prix dont m'a payé ce tyran du ciel ; tel est le vice ordinaire de la tyrannie : l'ingratitude envers les amis . . . A peine assis sur le trône de son père, distribuant à tous les dieux des honneurs et des récompenses, Jupiter tâcha d'affermir son empire. Et quant aux malheureux mortels, loin de les admettre à partager ces dons, il voulait les anéantir et créer une race nouvelle. Personne ne parut s'y opposer ; seul je l'osai ; seul j'empêchai qu'écrasés par la foudre les humains n'allassent peupler les enfers. Voilà la cause des rigueurs qui m'accablent, de ce tourment, douloureux à subir, horrible même à voir. Parce que j'ai eu pitié des mortels, on n'a point eu pitié de moi. Mais, traité sans miséricorde, je sers de reproche à Jupiter. »

« Pour secourir les mortels, je me suis perdu moi-même ; mais je n'imaginai pas que je serais ainsi condamné à me voir consumé sur ce roc, au sommet désert de ce mont inhabitable. »

Qu'on sache « quels étaient les maux des humains et comment, de stupides qu'ils étaient, je les ai rendus inventifs et industrieux ; je le dirai, non comme ayant à me plaindre d'eux, mais pour exposer tous mes bienfaits. Avant moi, ils voyaient, mais voyaient mal, ils entendaient, mais ne comprenaient pas. Pareils aux fantômes des songes, depuis des siècles, ils confondaient tout. Ne sachant se servir ni de briques ni de charpente pour construire des maisons éclairées, ils habitaient, comme l'aveugle fourmi, des antres obscurs, creusés sous la terre. Ils ne distinguaient à nul signe certain la saison des frimas de celle des fleurs, des fruits ou des moissons. Sans réflexion, ils agissaient au hasard, jusqu'au moment où je leur fis observer le lever et, ce qui est encore plus difficile à connaître, le coucher des astres. Pour eux, j'ai trouvé la plus belle des sciences, celle des nombres, j'ai formé l'assemblage

des lettres et fixé la mémoire, mère des sciences, âme de la vie. J'ai, le premier, accouplé les animaux sous le joug afin qu'asservis aux hommes, attelés ou chargés, ils succédassent à leurs pénibles travaux. Par moi, les coursiers, accoutumés au frein, ont traîné les chars pour la pompe du luxe opulent. Nul autre que moi n'a inventé ces vaisseaux errant sur la mer, voitures ailées des matelots». Or voici ! « après tant d'inventions pour aider les mortels, je ne trouve pour moi-même aucun moyen de terminer les maux que j'endure. »

Qu'il plaise à qui veut de « respecter, prier, flatter éternellement ce maître : pour moi, Jupiter est ce que je méprise le plus. Qu'il agisse, qu'il exerce à son gré son pouvoir passager, il ne règnera pas longtemps sur les deux ! »

En guise de réplique, nous l'avons dit, Jupiter, juge et partie, lance sa foudre et pulvérise le plaideur. Et cela est bien dommage car, enfin, nous entrevoyons, pour le maître des dieux, une thèse qui, sur le plan dialectique, l'eût, en tout cas, emporté sur l'argument frappant. Il se conçoit que, pour sa dignité, le maître des dieux ne pouvait raisonnablement s'abaisser au rôle de plaideur. Mais nous, quelle raison aurions-nous de ne point rechercher les raisons qui dictèrent son geste, les considérants, qu'il n'avait point à rendre publics, qui commandèrent le dispositif de son arrêt? On nous permettra donc, pour les besoins de la controverse à laquelle nous nous sommes voués sans réserve, de nous présenter, encore que sans mandat, pour le souverain des dieux.

RÉPLIQUE POUR JUPITER.

Prométhée, tu parles bien, mais tu déplaces la question. Il ne s'agit pas ici de savoir si le don que tu fis du feu aux humains leur fut profitable, mais à qui ce feu appartenait. Or, je crois ne rien t'apprendre en te représentant qu'il était l'apanage des Olympiens au rang desquels, encore qu'à un

titre modeste, tu comptais. Il s'ensuit donc qu'en dérochant ce feu pour le donner aux mortels, tu n'a pas été qu'un voleur, mais un traître. Aussi bien, si la passion n'égarait ton jugement, devrais-tu qualifier d'exemplaire ton châtement.

Mes explications pourraient s'arrêter là. Mais je veux te satisfaire jusqu'au bout. Ta thèse, si je l'ai bien comprise, consiste à soutenir que les bienfaits qui pour les hommes résultèrent de ton larcin en modifient si profondément le caractère qu'ils le font apparaître comme un acte vertueux. Que la fin puisse justifier les moyens, voilà qui est d'une logique singulière et d'une moralité déconcertante. Je t'épargnerai cependant sur ce point un cours, encore qu'élémentaire, de logique et de morale. Les humbles faits l'emportent, tu le sais bien, sur les démonstrations théoriques les mieux conduites. Or, ce sont les faits qui te confondent, Prométhée. Tu te flattes, en effet, de philanthropie. Or, je te prouverai aisément que tu t'es comporté à l'égard des humains comme ne l'eût point fait leur plus cruel ennemi. Prométhée, aurais-tu oublié Némésis? Cette divinité, les plus avertis ont à se défendre eux-mêmes de la représentation par trop simpliste que s'en fait le commun, lequel y voit sans plus une divinité malfaisante. Mais toi, le clairvoyant, est-il possible que tu en aies jugé si mal? Sans doute, Némésis est-elle funeste, et ce ne sera point sans raison qu'un jour Pindare la rangera parmi les Parques. Pourtant, tu le sais, elle n'est point malveillante : elle exerce une charge, remplit un ministère ; la vengeance n'arme point son bras ; préposée au respect d'une discipline, d'une loi de police morale, elle en châtie le contempteur, non à la façon dont un garde-champêtre houspille un braconnier, mais par les moyens autrement redoutables dont dispose une Olympienne. De l'éthique confiée à sa tutelle et qu'elle personnifie, elle n'est elle-même que l'émanation. Un jour viendra où l'artiste lui prêterait des traits. Mais celle qui sera la déesse ailée, prompte à la poursuite et de qui l'index rapproché de la bouche exhor-

tera l'homme fortuné au silence, présentement vit déjà dans les consciences à l'état de sentiment. Et j'ose dire que ce sentiment est moral. Sur lui se fonde toute une théologie. Il procède d'une idée d'ordre et de justice qui présida à l'enfantement du monde et de ses créatures. Souviens-toi, Prométhée : des biens de la vie, dès l'origine, un partage a été fait. Les dieux, ayant choisi et pris le meilleur (le feu notamment), abandonnèrent le reste et toutes les misères aux mortels. Assurément, le partage fut sévère. Mais les désirs des dieux sont des lois. En vertu donc des positions prises et assignées, l'homme, comblé par la fortune ou qui, plus simplement, éprouve une satisfaction un peu vive, apparaît à la divinité comme un violeur de clôtures, un maraudeur en pays interdit. Il a rompu la savante économie, la parfaite ordonnance de la charte originelle. C'est un sacrilège, un trublion. Némésis alors intervient pour mettre choses et gens à leur place. Que cependant qu'elle s'acharne à ramener le superbe aux limites de sa nature, une pointe de jalousie aiguillonne son zèle, c'est possible. Toujours est-il pourtant qu'envisagée dans ses effets et non dans ses mobiles, son intervention dans les affaires humaines atteste un sage gouvernement et s'affirme comme la sanction nécessaire d'une norme morale qui, ayant été acceptée, fait, par là-même, la loi des parties.

Ceci rappelé, te rends-tu compte, Prométhée, des calamités dont les humains paieront le don que tu leur fis du feu céleste? Ignorants jusqu'ici et barbares, ils jouissaient de ce bien inestimable : la tranquillité. Et les voici par ton fait livrés jusqu'à la consommation des siècles à Némésis. Rougis, Prométhée, rougis de ta bévue !

Ainsi donc est-il démontré à surabondance que ton larcin ne se justifie d'aucune façon et que ton châtement, loin de pouvoir être qualifié d'arbitraire, est l'aboutissement d'un raisonnement qui ne fait pas un pli.

LE PROCÈS DE LA DÉMOCRATIE ET DE LA DICTATURE ⁽¹⁾.

Ce ne sera pas sans profit que nous parcourrons à nouveau le dossier des *Suppliantes* d'Euripide. Le débat fut ici évoqué qui, devant Thésée, opposa les mères des sept chefs tombés devant Thèbes et le héraut du roi thébain Créon : réclamant, pour les ensevelir, les cadavres de leurs enfants, les Suppliantes invoquaient les « loi sacrées observées dans toute la Grèce... ces lois qui assurent la stabilité des Etats ». Répudiant le concept d'un droit public, le représentant de Créon fondait sa défense sur le principe d'autorité, la libre détermination des États (2). Que sur la controverse judiciaire s'amorçât un débat politique, la chose était, dès lors, inévitable. Et elle l'était d'autant plus que d'un pareil débat retentissait alors l'agora. Si, en effet, les critiques ne s'accordent pas sur la date de la représentation des *Suppliantes* (selon les uns, ce drame aurait été joué à Athènes en 420, lors de la conclusion de l'alliance d'Athènes avec Argos, Mantinée et Elis, selon d'autres, en 418 qui vit la défaite des Athéniens et des Argiens

(1) Les passages entre guillemets sont empruntés aux *Suppliantes* d'Euripide, traduction Louis Humbert, éditée par Garnier Frères.

(2) V. le procès des *Suppliantes*, *Revue du Caire* n° d'octobre 1943.

à Mantinée), toujours est-il que la représentation eut lieu pendant que la guerre du Péloponèse (431-404) battait son plein. Et ceci nous semble essentiel pour saisir le climat politique de la pièce et son caractère d'actualité. Les positions prises dans le drame d'Euripide par Thèbes et Athènes instituaient le débat même où se heurtaient alors les idéologies politiques de la démocratie athénienne et de la dictature spartiate. Si bien que l'analogie des situations, à la faveur de l'actualité brûlante, ne pouvait manquer de transformer la scène en tribune. Que, dans une pièce consacrée à la gloire d'Athènes, le tragique se fasse le défenseur enthousiaste de ses institutions politiques, est-il rien de plus naturel? Mais ce qu'il sied de souligner ici, c'est que, quelle que fût l'ardeur passionnée de son plaidoyer, il ne versa point dans la polémique. Entendez que ses convictions profondes, il les donna comme une thèse à laquelle il opposa, soucieux de la libre discussion, la thèse adverse. C'est ainsi — et le phénomène est assez singulier pour être noté — c'est ainsi que la complexion du plaideur, la propension à soutenir le pour et le contre, l'emporta chez Euripide sur l'esprit de clocher. Et nous ne sachions pas que les Athéniens se formalisèrent, dans la circonstance, d'un débat contradictoire.

LES DÉBATS.

LE HÉRAUT. — Thésée, cette ville d'Athènes, dis-tu, « n'obéit pas à un maître : elle est libre ; le peuple y commande et le pouvoir passe chaque année en d'autres mains ; les richesses n'y sont pas tout, et le pauvre y jouit de droits égaux ». Or, « en parlant ainsi, tu nous donnes un avantage, comme au

jeu des dés, car la ville d'où je viens est commandée par un seul homme et non pas par la foule. Là, pas d'orateur qui agite les têtes par de vains discours, ni les tourne de côté et d'autre dans son propre intérêt ; pas de citoyen qui, après avoir été chéri et avoir pris de la faveur, encourt ensuite la haine, et, en dissimulant sous de nouvelles calomnies ses fautes passées, échappe au châtement qu'il a mérité. Et, d'ailleurs, comment le peuple, incapable de rien discerner avec justice, saurait-il diriger sagement l'État ? C'est le temps et non pas une ambition hâtive qui donne le savoir. Ne fût-il pas ignorant, l'homme de la campagne, qui est pauvre, est empêché par son labeur de s'occuper des affaires publiques. C'est un fléau pour les honnêtes gens quand le peuple, séduit par de vaines paroles, élève au pouvoir un homme méprisable qui n'était rien auparavant ».

THÉSÉE. — « Puisque tu as engagé ce combat, écoute... Rien n'est plus funeste pour une ville qu'un tyran ; d'abord, les lois ne sont plus les mêmes pour tous ; un seul commande, il est le maître de la loi, et il n'y a plus d'égalité. Sous l'empire des lois écrites, le riche et le pauvre ont les mêmes droits ; il est permis aux plus pauvres de répondre aux insultes des puissants, et le plus petit l'emporte sur le plus grand quand il a le droit pour lui. La liberté règne là où le héraut demande : « Qui veut proposer quelque chose pour le bien de la cité ? » Celui qui veut parler se fait connaître, celui qui n'a rien à dire garde le silence (1). Peut-il y avoir plus grande égalité dans un État ? Là où le peuple est maître, il est heureux d'avoir à son service de vaillants citoyens ; un tyran, au contraire, les regarde comme ses ennemis, il met à mort les meilleurs, ceux qu'il croit coupables de penser et qui portent ombrage à sa tyrannie. Comment donc une cité pourrait-elle être solidement

(1) Ah ! s'il en était toujours ainsi, comme les choses iraient mieux !

établie quand il y a un homme qui en moissonne les gens de cœur et les jeunes gens comme autant d'épis coupés dans un champ au printemps ? A quoi sert d'amasser des richesses et des biens pour ses enfants si les labeurs que l'on s'impose ne doivent servir qu'à enrichir un tyran ? Ou qui voudrait prendre soin d'élever ses filles à la maison pour qu'elles servent au plaisir d'un homme qui les ravira au gré de son caprice et fera couler les larmes de leurs parents ? Plutôt mourir que de voir mes filles victimes de ces violences ! Voilà ce que je réponds à tes paroles. »

LE JUGEMENT.

On l'attend toujours . . . *Lis adhuc sub judice est.*

E. DEGIARDE.

CHRONIQUE DES LIVRES.

LETTRES ROMANDES. — VERS ET PROSE.

Je conçois que la mode soit aujourd'hui aux anthologies et qu'en face des meurtrissures du monde, on se mette en quête d'un refuge où n'avoir pas à tenir compte de la réalité immédiate, ce qui explique ces florilèges, refuges de poésie où l'oubli momentané de l'actualité permet de mieux entrevoir les réalités permanentes.

Pourquoi, sous le prétexte que l'époque est d'airain, ne pas écouter les poètes, sans trop se demander de quels rythmes nouveaux ils s'accrochent, de quelles images et de quels mots évocateurs? « Quand je souffre, quand je jouis ou quand je pleure, écrit Mallarmé, je sais bien que ça n'est pas du symbole. »

Il ne faut donc pas s'étonner que, sans aucune préoccupation d'école, de tendances, même d'influences, le comité de la Guilde du Livre, dirigé par Ramuz, ait eu l'heureuse idée d'éditer en 1942 un nouveau *Florilège des poètes contemporains* dont l'ordre chronologique est fixé par la date de naissance littéraire de chaque poète, autrement dit par la date de sa première œuvre marquante.

Par contre, sous le titre de *Poètes et Faiseurs d'Or*, les Editions « Ophrys » nous offrent une curieuse anthologie dont les commentaires de M. Jacques Krafft sont autant de dissertations sur l'alchimie poétique d'aujourd'hui. A quelle discrète ironie s'allient son érudition et son habileté à démontrer les divers mécanismes, plus ou moins bizarres, d'un poème moderne, comme s'il démontait des horloges, enclines à marquer plus souvent quatorze heures que midi!

*
* *

Les jeunes poètes de la Suisse romande ne sont pas tous des « faiseurs d'or » ! Quelques-uns toutefois, se hasardent à chercher les filons purs : Gilbert Troillet, Hilaire Theurillat, René Borchanne, pour ne citer que ceux-là.

M^{me} Evelyne Laurence n'hésite pas à traiter les grands thèmes du mystère de l'amour, de la vie et de la mort. De *Sonate pour un jardin fleuri*, son premier recueil, à *Renaissance*, paru en 1941, le ton s'est élevé tandis que la forme très pure, ample, harmonieuse, demeure la même.

Notre âme affranchie, et légère
Montera sur sa tige, éprise de lumière
Pour offrir à son Dieu le froment le plus pur
Et mêler sa semence aux moissons de l'azur.

La poésie de M. Henri Naef est plus âpre et douloureuse, sans jamais choir dans la mollesse plaintive, et ses vers de *Détresse en Paradis* (1942), solides, ingénieux sans trop de recherches, expriment bien la souffrance vraie. Parfois légers et saccadés, puis comme des alouettes sur les blés d'un seul coup d'aile jusqu'en plein ciel :

Rien n'est à moi, tout est à Dieu !
La terre et sa mélancolie
Les plates-bandes amollies
La scille et le chaton soyeux.
Rien n'est à moi, ça vaut bien mieux !
Les sérénités abolies,
Les tourments et la folie,
Les mondes roulant par les cieus.
Le crocus de lait s'émerveille.
La lessive emplit ma corbeille.

.
Chantez, chantez mes ingénus,
J'attends au delà des collines,
La rumeur des fêtes divines,
Où j'irai danser les pieds nus.

*
* *

Après *Vacances de la vie, Escales de bonheur, Elan des jours*, M. Arthur Bertschi a publié en 1943 *Compagnons de l'Aurore*, où la sensibilité la plus vive affine encore la qualité exquise du souvenir. Le recueil s'ouvre par ce « jardin de marraine », dont la présence, le regret, l'enchantement ont fait le charme de sa poésie première, lorsqu'il était l'enfant qui descend vers le lac, après ses heures de classe.

« Voici que je reviens vers la grange où une enfance comblée... sommeille. Compagnons de l'aurore, avez-vous oublié les tendresses du jour naissant, plein d'ombre verte? »

Et quand le poète dira ses adieux à l'aube printanière pour s'arrêter, aux heures inquiètes de son premier été, comme Marcel Proust, il s'apercevra que les loisirs de l'enfance, sans que nous en ayons conscience, ont chargé notre mémoire profonde — et secrète — d'émotions et de rêves. Les aspects saisonniers du ciel ont inculqué en nous — à notre insu — la notion grave de l'écoulement du temps. Et tant d'autres impressions qui n'ont pas toujours été liées, alors que nous les éprouvions, à une vive joie ou à un grand chagrin, mais bien souvent, au contraire, à un détail insignifiant que rien ne devrait distinguer des autres, du moins en apparence.

« Je descendais la rue qui tourne sous la voûte dont la fraîcheur soudaine était si douloureuse que souvent je posais mes livres sur le mur. »

Et ailleurs :

« Tu n'avais pas ôté ton grand chapeau de paille pour me donner tes lèvres dans le grand salon bleu. L'ombre était douce, molle et sentait la framboise. »

Dans son dernier recueil, Arthur Bertschi reprend ces thèmes des premières sensations et des premiers émois — tantôt pour les nuancer de mélancolie, car il sait aussi... « de quelle détresse un jeune paysage emplit le cœur vieilli qui déserte le jour », tantôt pour en trouver le ravissement : « Compagnons du matin, ce qui meurt peut revivre. »

Parfois, je ne sais quelle fraîcheur de mousses et de fraises des bois parfume cette poésie qui s'inspire surtout de Francis Jammes auquel l'auteur adresse un dernier hommage, ingénieuse variation sur les plus belles images de ses élégies. Et dans le morceau intitulé *Petite suite provinciale*, il reprend même sans trop d'insistance l'ironie familière et la naïveté franciscaine du poète d'Orthez, bien que « la connivence des bois, de la terre et du ciel » ne l'incline pas moins vers un certain naturisme, inséparable du sentiment profond de la vie des choses. Qu'importent d'ailleurs ces questions d'écoles, à un moment surtout où les plus aventureux des surréalistes reviennent si visiblement à une poésie plus régulière? Ne suffit-il pas qu'un tempérament poétique sache rajouir les thèmes éternels et se les approprier par la vérité de la sensation, par la qualité d'une image neuve?

« Ah ! matins éblouis de mon adolescence . . . Orages de midi sur la campagne rouge . . . Le matin de ma mort, est-ce qu'il y aura cette chaude tornade et ce brusque silence? » Soit dans les vers réguliers, soit dans les vers sans rimes ou dans les vers libres, Arthur Bertschi, que les circonstances de la vie ont éloigné de son pays natal, retrouve toujours son premier enchantement : « ce royaume de feuilles et de rayons, ces collines bercées dans la lumière, ces pins cendrés entre lesquels grésille l'azur ». Il nomme rarement les lieux, mais les évoque d'autant mieux aux rythmes légers, ralentis ou dansants de son accompagnement mélodique.

*
* * *

M. Robert de Traz a publié récemment dans le bulletin des *Editions du milieu du monde* une captivante étude sur le roman en Suisse française. Il s'y demande, en particulier, si ce petit pays offre une matière suffisante au talent d'un romancier. « J'ai le sentiment que beaucoup de sujets qui nous seraient propres, demeurent encore disponibles, attendant d'être traités ; ceux qui relèvent de la famille, de ses traditions et de ses conflits ; ceux qui naissent des problèmes de l'individu en lutte avec lui-même ou avec la société ; ceux aussi qui se rapportent à la vie

des champs et à l'âme paysanne.» — « En nous décrivant nous-mêmes, écrit-il encore, nous pouvons rejoindre l'homme universel avec ses vertus et ses vices, sans compter qu'un auteur suisse peut parfaitement écrire des romans dont l'action se passe dans d'autres pays, et peindre d'autres gens qui ne soient pas des compatriotes. »

*
* *

Dans son nouveau roman, paru en 1940, *Le sang des morts* (1), M. Maurice Zermatten a considéré le poids et parfois la tyrannie terrible de l'hérédité. Selon lui, le sang des disparus coule encore dans nos veines et sous sa chaude invite, nous éprouvons quelques-unes des pensées ou des passions, jugées essentielles par nos ancêtres.

Ce sont ces forces « issues du plus lointain des âges », qui animent les cœurs de deux familles de montagnards valaisans. Dans le petit village de Signièze, le syndic Pierre Beytrison et le juge Gobelet sont des ennemis irréconciliables, et la commune est menée par deux clans aux convictions opposées. Pourquoi faut-il que Pierre aime précisément la fille de Gobelet, Marie, partagée entre le désir de céder à ses sentiments et la crainte de s'allier à un homme par la faute duquel les siens pourraient pâtir? De son côté, indifférent aux préjugés de son clan, Pierre entend toutefois s'élever en lui la voix du passé. Et c'est bien dans ce duel, engagé entre le sang des morts et celui des vivants que réside l'attrait de ce livre où l'influence fatale des devanciers s'exerce sur les amants comme sur les autres.

Quelques dialogues coupant le discours indirect permettent au romancier de s'exprimer à ciel ouvert et de définir les sentiments obscurs, les scrupules et les pudeurs, qui dorment au fond des êtres.

Et spontanément, hors de toute littérature, naît l'imagination créatrice d'un jeune écrivain qui est un artiste. « Le village se devinait mal, suggéré par les lueurs des lampes, enveloppé

(1) Éd. Librairie de l'Université, Fribourg.

d'hiver. Il ressemblait à une bête tapie dans l'ombre, et dont luisent les prunelles.» Et ailleurs : « Des lingots de soleil éclataient au cœur des buissons. Des couples d'oiseaux fuyaient, et sur les feuilles sèches, leur piétinement semblait un jeu de la brise. »

*
* *

Dans *Sylvie Velsey*, M^{me} Cilette Ofaire dépeignait l'existence d'une femme, en plusieurs nouvelles, d'un style dense et d'une action intense, comme pour nous prouver que cette vie, jugée si ennuyeuse par des gens « avides de passer le temps », prodigue de nouveaux trésors, dont elle détient les clés.

Dans *Ismé* (1), la romancière nous invite à un voyage en mer, et ce périple n'est pas seulement un récit de navigateur, car la simple apparence des choses n'étanche pas la soif poétique de l'auteur, qui sait extraire des faits et d'elle-même tant de séduction que nous aurions mauvaise grâce à rester sur le quai et à ne pas nous embarquer avec elle, à l'heure de la marée haute.

Quand on a ressenti aussi justement que M^{me} Ofaire ce que certains regards d'hommes ont de la bête perdue, quand on a pu deviner comme elle le langage de la loque humaine, et qu'on a pu voir que les pays dorés sont peut-être aussi les pays du désespoir le plus amer, on abandonne tout souci de style et de littérature, pour mieux suivre le sens de la méditation et de l'émotion qui nous sont offertes.

Il y a dans ce livre un petit morceau, intitulé *Histoire de Manolico*, racontée aussi sobrement que par un greffier de cour d'assises. Une histoire sans images trop bien venues, et où l'écrivain n'a pas cédé à ce goût dont il parle ailleurs, de faire jolie figure, en trouvant la gamme des tons justes à côté des tons justes. Et c'est ce bout d'histoire — avec d'autres — qui donne tant d'intérêt à ce livre, car il faut bien le dire, elle est finie l'époque où l'on amenuisait la vie, qui met à côté des tons justes des tons que le dillettante trouve très faux. Et s'il s'enfuit avec horreur,

(1) Éd. Guilde du Livre, Lausanne.

nous sommes soulagés de sa fuite parce que la vie avec ses tons faux est aussi prenante qu'avec ses tons justes.

Ailleurs, l'*Ismé*, en grand pavois, est au mouillage en Espagne. « Quand j'appelai Anni-Téo, ce fut Pierre qui amarra notre canot et avertit le capitaine. Et pendant que le maître du bord s'approchait du bastingage, si démesurément grand et gros, que l'œil, à première vue se refusait à l'admettre comme s'il était faux d'échelle, je fus gênée d'être venue. Mais il décrochait l'escalier de corde et me tendait ses lourdes mains pour me hisser jusqu'à lui.

Comme il était peu fait pour vivre sur terre ferme ! Il allait à Haïti avec douze hommes d'équipage, un compas non compensé, un sextant faussé, et si peu de connaissances qu'il fallait qu'il fût un dieu pour arriver aux Antilles et pouvoir en revenir. Et pourtant sa supériorité était si incontestable que celle d'une hirondelle, qui sans aucun instrument ne se trompe pas de route entre une grange du Jura et une casba africaine.

Ignorant qu'il possédait ce qu'on ne peut apprendre, il enviait mon maigre savoir et venait travailler chez moi des questions de nautique. — C'est encore moi », disait-il, tandis que ses brodequins étaient déjà dans la cabine et sa tête encore sur le pont. Ses épaules qui se penchaient pour essayer en vain de se mettre au niveau des autres, paraissaient s'excuser d'avoir été placées trop haut. Et caché entre ses gros membres qui le rendaient effrayant, vivait un homme doux et tendre, gêné que l'on fuie à son approche.

— Est-ce que vous n'auriez pas honte de m'accompagner en ville ? J'ai à toucher mon mandat, et comme on ne me connaît pas...

— Pourquoi honte ? — Alors il devint très rouge et dit :

— J'ai l'air d'une brute. »

*
* * *

Quand on pense que pendant plusieurs siècles, le Saint-Gothard fut l'un des grands passages des Alpes — des milliers de montagnards vivant d'un trafic incessant que l'hiver réduisait à

peine, neuf mille chevaux et trois fois plus de voyageurs franchissant chaque année le fameux col, par une large route qui avait remplacé l'ancien chemin muletier, on comprend que la construction du tunnel, vers 1850, ait jeté la consternation dans toute la région d'Urseren. Les voituriers et les postillons levèrent les premiers l'étendard de la révolte, se demandant si la ruine n'allait pas les frapper, eux et leurs familles.

C'est l'histoire et aussi le roman de ces vallées, des deux côtés de la montagne, où le progrès s'abat soudain, en transformant mœurs et coutumes, que raconte M. Jacques-Edouard Chable dans son nouveau livre intitulé *Saint-Gothard* (1). Il s'attache à faire la synthèse d'un milieu social qui n'est pas le sien, mais qui l'a séduit par son particularisme, à la fois fruste, violent et sain.

Dans cette nouvelle œuvre qui marque une étape dans sa carrière d'écrivain, M. Chable paraît donner ici dans le populisme, puisque le romancier de cette obédience doit, selon la formule, « étudier non seulement les gestes et le métier de ses héros, mais encore leurs croyances obscures et secrètes ». Il découvre ainsi les anciennes légendes locales que se murmurent encore à la veillée bûcherons, chasseurs et bergers, qui n'ont pas oublié le bouleversement apporté à leur vie par les ingénieurs et les entrepreneurs de l'immense tunnel. Il s'est demandé, d'autre part, jusqu'à quel point la galerie, creusée au travers des rochers et des sommets, a fait passer dans ces vallées reculées le souffle de l'esprit nouveau. L'auteur n'a jamais perdu de vue les difficultés de sa tâche, dont la principale était le discrédit dans lequel est tombé de plus en plus le roman rustique, et à moins d'un renouvellement imprévu, les règles en sont aussi immuables que limités les moyens et les ressources. Nous a-t-on assez servi, en effet, de ces paysans misérables, vertueux ou perfides? Nous a-t-on assez décrit leurs amours chastes ou brutales? Et la gueuse du village se livrant à tout venant. Et le petit pâtre méditatif, le vieux vacher sentencieux, le pauvre crétin du hameau.

(1) Éd. Payot, Lausanne.

Par bonheur, nous trouvons dans ce livre la montagne telle qu'elle est, avec ses vents froids qui soufflent des glaciers. Et tout aussi réels, bâtis à chaux et à sable, les principaux acteurs du drame, le chercheur de cristaux, cet étrange Sébastien qui périra dans le tunnel où il croyait trouver le trésor d'Urseren, la belle Ursule, son père, le vieil Ulrich, et les ingénieurs, montés de la plaine, les ouvriers qui sont en malédiction, parce qu'ils s'en vont dans le tunnel, poussant chaque jour leurs perforatrices au travers du roc hostile.

L'accueil chaleureux réservé à ce livre, la faveur que lui ont témoignée aussi bien les lecteurs de la Suisse alémanique que de la Suisse romande, tout cela démontre que l'auteur, capable d'émouvoir des gens de race ou de culture différentes, a su faire œuvre forte et humaine.

Jean DUPERTUIS.

Aux éditions de « LA REVUE DU CAIRE »

LA VÉRITÉ
SUR
LA RELIGION EN U.R.S.S.

D'APRÈS LES DOCUMENTS
ORIGINAUX DU PATRIARCAT DE MOSCOU
TRADUITS DU RUSSE.

- Avec une lettre-préface de S. B. le Patriarche d'Alexandrie d'une grande importance historique.
- Une importante introduction par Alexandre Papadopoulos.
- Orné de 25 planches hors-texte.

PRIX P. T. 38

Compagnie Centrale d'Éclairage
par le Gaz et par l'Électricité

LEBON & C^{IE}

LE CAIRE & ALEXANDRIE

Force Motrice Électrique
Tarifs Réduits pour Industries

Vente à tempérament et location
de chauffe-bains à gaz et d'appareils

Appareillage en tous genres

GAZ ET ÉLECTRICITÉ

Cokes calibrés - Brai (Pitch)
Goudron brut et déshydraté
Huiles minérales dérivées
du goudron - Naphtaline

BRITISH WAR FUND

FOR

WELFARE OF TROOPS



Les Soldats Britanniques qui nous défendent ont *DROIT* à un peu de bien-être, c'est le *DEVOIR* de tous de nous aider à le leur procurer.

DONNER SANS COMPTER
les plus petites donations sont utiles

LA REVUE DU CAIRE.

Depuis 1940, et par la force des choses, *La Revue du Caire* est devenue un des centres de ralliement des Forces Intellectuelles Françaises. Son influence n'a cessé de grandir, et d'Égypte déborde aujourd'hui en Palestine, en Syrie, au Tchad, aux Indes et dans tout le Moyen-Orient.

Devant l'afflux des lecteurs, *La Revue du Caire* a fait son possible pour se montrer digne de son rôle. Depuis trois ans, elle a publié de nombreuses études littéraires, sociales, politiques, philosophiques; des poèmes, des romans, des contes signés des meilleurs écrivains de langue française.

Malgré les difficultés de toutes sortes et grâce aux soins dévoués de l'Imprimerie de l'Institut français d'Archéologie orientale, sa présentation est restée la même, c'est-à-dire digne en tous points d'une grande revue.

Depuis trois ans tous les numéros de la R. d. C. ont été épuisés, bien que la revue ait mensuellement augmenté son tirage. Nous prions nos lecteurs

de s'abonner.

Ils seront sûrs ainsi de trouver leur numéro.

Aux éditions de «LA REVUE DU CAIRE»

VIENT DE PARAÎTRE

CAPITAINE G...

UN TÉMOIGNAGE

2^e ÉDITION

UN ÉMOUVANT RECUEIL DE LETTRES
QUE TOUT LE MONDE VOUDRA LIRE

EN VENTE PARTOUT

PRIX P. T. 18

LA
REVUE DU CAIRE

Abonnements pour l'Égypte P. T. 100
pour l'Étranger le port en plus.

On est prié de s'adresser à M. GASTON WIET (5, Rue Adel
Abou Bakr — Zamalek — Le Caire), pour tout ce qui concerne
la rédaction, et à M. ALEXANDRE PAPADOPOULO (3, Rue
Nemr — tél. 41586 — Le Caire), pour tout ce qui concerne
l'administration.

LE NUMÉRO : 10 PIASTRES.

N. B. — M. L'ADMINISTRATEUR reçoit tous les jours
de 10 h. à 1 h., sauf les samedis et dimanches.